

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 février 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le **12 février 2015** sous la présidence de Mme Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

<b>NOM</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSES procuration à</b>	<b>ABSENTS</b>
Brigitte TERRAZA	x		
Guillaume BOURROUILH-PAREGE		Brigitte TERRAZA	
Bernadette CENDRES-BARBE	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN	x		
Jean-Denis DUBOIS	x		
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIE	x		
Catherine CESTARI	x		
Jean TORTELLA	x		
Marie ROUMILHAC	x		
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET		José BARATA	
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN	x		
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU	x		
Jean-Robert BARBE	x		

Isabelle DESBORDES	x		
Jean BATTINI	x		
Agnès DUPONT-PHILIPPE	x		
Nicolas TREZEGUET	x		
Sylvie DESCAMPS	x		
Eric VEISSIER	x		
Fabienne DUMAS	x		
Philippe SEGUINEAUD	x		
Céline ESTEVE	x		
Emmanuel CELLA	x		
Myriam DUCLERC		Emmanuelle PETIT-CHOTARD	
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x		

Rapporteur	N° Ordre	Titre Rapport
D. POUVREAU	2015.01.01	- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION RUE SERGE DEJEAN NOUVELLE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SDEEG
D. POUVREAU	2015.01.02	- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LYONNAISE DES EAUX, OPERATEUR DE L'EAU DE LA CUB RELATIVE AUX « JOURS DE POINTE, DISPOSITIF DE LIMITATION DES CONSOMMATIONS D'EAU
F. GIRO	2015.01.03	- TARIFICATION DES SEJOURS JEUNESSE 2015
J-R. BARBE	2015.01.04	- CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LE COLLEGE ROSA BONHEUR POUR L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF
E. LAMARQUE	2015.01.05	- LANCEMENT APPEL A PROJET TAP
E. LAMARQUE	2015.01.06	- REQUALIFICATION GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT : AUTORISATION POUR SOLLICITER DES FINANCEMENTS
B. CENDRES-BARBE	2015.01.07	- GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PROGRAMME FILIGRANE DE LA SEMIB
I.DESBORDES	2015.01.08	- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
G. BOURROUILH-PAREGE	2015.01.09	- CESSION DES ACTIONS REGAZ A LA METROPOLE
G. BOURROUILH-PAREGE	2015.01.10	- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)
B. TERRAZA	2015.01.11	- AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DE BORDEAUX METROPOLE
-	2015.01.12	- MOTION DE SOUTIEN PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LES REDUCTIONS DE DOTATIONS DE L'ETAT

## I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **Mme Catherine CESTARI** et **M. JEAN TORTELLA** secrétaire suppléant.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

## II - DECISIONS DU MAIRE

### APPLICATION DES DECISIONS PRISES

#### DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

**1 ♦** - Signature de l'**avenant n° 2 en plus-value** au MAPA n° 2014/06 - Missions techniques règlementaires des bâtiments communaux par un organisme agréé, attribué à la Sté **BUREAU VERITAS** de Canéjan (33) suite au rajout de 2 nouveaux locaux classée en ERP (local Association des Anciens Combattants de 100 m<sup>2</sup> et local utilisé par les groupes d'opposition de 30 m<sup>2</sup>) pour un montant global de **405,00 € TTC**.

**Décision 2014-114 – Reçue en Préfecture le 5 décembre 2014**

**2 ♦** - Signature avec l'association **LA PEPINIÈRE** de Sermamagny (90), d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle pour enfants « **L'arbre qui parle** » dans les locaux de l'APS La Marianne, le jeudi 18 décembre 2014 à 16h30 dans le cadre du Noël des Accueils Périscolaires. Le montant de cette prestation s'élève à **350,00 € TTC** (TVA à 5,5% comprise).

**Décision 2014-112 – Reçue en Préfecture le 11 décembre 2014**

**3 ♦** - Signature avec **LE COMITE DE QUARTIER DE CAUDERAN** (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle pour enfants de services, pour une animation de **Danses écossaises**, le jeudi 18 décembre 2014 de 17h00 à 21h00, dans le cadre du Marché de Noël 2014. Le montant de cette prestation s'élève à **250,00 € net de TVA**.

**Décision 2014-115 – Reçue en Préfecture le 11 décembre 2014**

**4 ♦** - Signature avec l'association **ECHASSIER SAUTEUR** de Gradignan (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « **les Smoubs** » le vendredi 19 décembre 2014 de 17h00 à 20h00, dans le cadre du Marché de Noël 2014. Le montant de cette prestation s'élève à **500,00 € net de TVA**.

**Décision 2014-116 – Reçue en Préfecture le 11 décembre 2014**

**5 ♦** Signature du Marché n° 2014/03F en AOO, pour des Prestations d'Assurances pour les besoins du Groupement de commandes : VILLE, CCAS de Bruges et GCSMS Porte du Médoc, en 5 lots séparés d'un montant global de **221 811,53 € TTC** pour 2015 (hors primes de régularisation) attribués, comme suit :

- **Lot 1 Dommages aux biens et risques annexes** à la société **SMACL ASSURANCES** pour un montant annuel de **32 474,89 € TTC** (franchise de 10 000 €) soit un taux HT/m<sup>2</sup> = 0,50 pour une assiette de prime = 59 936 m<sup>2</sup>,
- **Lot 2 Responsabilité Civile et risques annexes** à la société **SMACL ASSURANCES** pour un montant annuel provisionnel de **9 561,10 € TTC** (sans franchise) soit un taux HT de 0,09 % sur la masse salariale (assiette de prime globale = 9 746 280,50 €),

- **Lot 3 Flotte automobile et risques annexes** à la société **SMACL ASSURANCES** pour un montant annuel de **27 847,12 € TTC** (toutes prestations confondues),
- **Lot 4 Risques statutaires du personnel** au **Cabinet GRAS SAVOYE Grand Sud-Ouest / CNP** pour un montant total annuel provisionnel de **151 032,44 € HT/TTC**, se décomposant comme suit :
  - ✉ VILLE : 86 917,27 € HT/TTC
  - ✉ CCAS : 40 456,22 € HT/TTC
  - ✉ GCSMS : 23 658,95 € HT/TTC
- **Lot 5 Protection juridique des agents et des élus** à la société **SMACL ASSURANCES** pour un montant total annuel de **895,98 € TTC** se décomposant comme suit :
  - ✉ VILLE : 613,125 € TTC (375 personnes assurées)
  - ✉ CCAS : 225,630 € TTC (138 personnes assurées)
  - ✉ GCSMS : 57,225 € TTC (35 personnes assurées)

Soit prime € HT/assuré = **1,50** (TVA 9%)

**Décision 2014-103 – Reçue en Préfecture le 16 décembre 2014**

**6 ♦** - Signature avec la Sté **LINDE GAS** de Saint Priest (69) d'une convention de mise à disposition d'emballage de gaz pour 2 bouteilles de type industriel pour le Centre Logistique. Cette convention prend effet le 1<sup>ier</sup> janvier 2015 pour une durée de 3 ans et un montant annuel de **504,00 € TTC** (payable uniquement la 1<sup>ère</sup> année).

**Décision 2014-120 – Reçue en Préfecture le 18 décembre 2014**

**7 ♦** - Signature avec le **Laboratoire BIOVAL** de Tonnay-Charente (16) d'un contrat d'analyses alimentaires pour les restaurants scolaires Carros, Prévert, la Marianne et Arc-en-Ciel. Ce contrat prend effet le 1<sup>ier</sup> janvier 2015 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois une année et pour un montant annuel de **544,38 € TTC** (TVA 20%).

**Décision 2014-121 – Reçue en Préfecture le 18 décembre 2014**

**8 ♦** Signature avec la Sarl **CUISINOX** de Yvrac (33) d'un contrat d'entretien du matériel de cuisine et équipements frigorifiques de l'ECT, du Grand Darnal et des restaurants scolaires Carros, Prévert, la Marianne et Arc-en-Ciel. Ce contrat prend effet le 1<sup>ier</sup> janvier 2015 pour une durée de 1 an et pour un montant annuel de **4 536,00 € TTC** (TVA 20%) pour 2 visites annuelles des sites.

**Décision 2014-122 – Reçue en Préfecture le 18 décembre 2014**

**9 ♦** - Signature avec l'association **FLEX** de Talence (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation du concert de « **Thibaut Seguin** » le dimanche 21 décembre 2014 de 12h00 à 14h00, dans le cadre du Marché de Noël 2014. Le montant de cette prestation s'élève à **450,00 € net de TVA**.

**Décision 2014-117 – Reçue en Préfecture le 19 décembre 2014**

**10 ♦** - Signature avec la Compagnie **ELIRALE** de Jauregia (64), d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour les scolaires « **Ninika** », prévu à l'ECT le jeudi 5 mars 2015 à 10h00 et 14h30 et le vendredi 6 mars 2015 à 10h00 dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015. Le montant de cette prestation s'élève à **6 714,20 € net de TVA**.

**Décision 2014-118 – Reçue en Préfecture le 19 décembre 2014**

**11 ♦** - Signature avec le **SACPA** de Pindères (47) d'une convention pour la capture et ramassage des animaux errants sur la voie publique communale. Cette convention prend effet le 1<sup>ier</sup> janvier 2015 pour une durée de 1 an renouvelable 3 ans par reconduction expresse. Les montants forfaitaires de ces prestations sont fixés comme suit :

- ↳ prise en charge d'animaux captifs (2 chiens ou 3 chats) : **80,25 € HT**,
- ↳ enlèvement d'un animal mort : **75,27 € HT**,
- ↳ pas d'animaux sur les lieux : **75,27 € HT**,

Pour la capture d'un ou plusieurs animaux à l'aide des moyens adaptés : facturation au temps passé (en heure), soit :

- ▶ mise à disposition d'un agent et d'un véhicule adapté : **75,27 € HT/heure**,
- ▶ mise à disposition de deux agents et d'un véhicule adapté : **112,79 € HT/heure**,

**Décision 2014-119 – Reçue en Préfecture le 29 décembre 2014**

**12 ♦** - Signature avec la société **PSI Informatique** de Bruges (33) du renouvellement d'un contrat de maintenance annuel pour le parc informatique installé à l'Ecole Camille Claudel pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois une année. Le montant global annuel de l'ensemble des prestations s'élève à la somme de **162,00 € TTC**.

**Décision 2014-124 – Reçue en Préfecture le 29 décembre 2014**

**13 ♦** Signature avec **Sté RI2T** de Bègles (33) d'un MAPA n° 2014/11 en lot unique, d'une durée maximale de 4 ans (garantie et maintenance), pour le renouvellement partiel du système informatique de la Mairie, pour un montant global de **59 266,23 € TTC** comprenant l'acquisition du matériel (58 648,23 € TTC et garantie-maintenance de 618,00 € TTC sur la durée du marché.

**Décision 2014-123 – Reçue en Préfecture le 5 janvier 2015**

**14 ♦** - Signature avec la **SACEM** d'un contrat général de représentation, valant autorisation préalable d'utiliser le répertoire que la SACEM protège. Cette autorisation permanente, permet de ne pas avoir à déclarer les spectacles de l'ECT de manière occasionnelle. Ce contrat prend effet au 1<sup>ier</sup> décembre 2014 et se reconduit tacitement par période annuelle comme prévue aux conditions générales. Le montant de la redevance annuelle forfaitaire s'élève à la somme de **150,00 € HT** majoré du Taux de TVA en vigueur).

**Décision 2014-125 – Reçue en Préfecture le 6 janvier 2015**

**15 ♦** - Règlement à **CARPA DU BARRAU**, de Bordeaux (33), de frais de justice non compris dans les dépens au titre de l'article L. 761-1 du Code de Justice Administrative d'un montant **1 500,00 € TTC**.

**Décision 2015-02 – Reçue en Préfecture le 7 janvier 2015**

**16 ♦** - Signature avec la Compagnie **ELIRALE** de Jauregia (64), d'un avenant au contrat de cession du droit d'exploitation pour la mise en place de **6 heures d'ateliers de sensibilisation** autour du spectacle pour les scolaires « **Ninika** », prévu à l'ECT les 5 et 6 mars 2015 dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015. Le montant global de ces interventions s'élève à **330,00 € net de TVA**.

**Décision 2014-126 – Reçue en Préfecture le 9 janvier 2015**

**17 ♦** - Règlement à la **SCP NOYER-CAZCARRA**, Avocats à la Cour de Bordeaux (33), de la facture n° 20140296 du 17 décembre 2014, de frais et honoraires dans le cadre d'une consultation juridique pour une procédure devant le Tribunal administratif de Bordeaux pour un montant de **673,00 € TTC**.

**Décision 2014-127 – Reçue en Préfecture le 9 janvier 2015**

**18 ♦** - Signature avec l'association **ARC-EN-CIEL** de Bordeaux (33) d'une convention de session de formation générale BAFA d'une durée de 8 jours entre le 14 et 21 février 2015. Le tarif forfaitaire appliqué s'élève à **250 €** pour les stagiaires Brugeais et à **280 €** pour les stagiaires extérieurs. Prise en charge par la Ville des repas de midi des stagiaires Brugeais et des 2 formateurs au tarif de 4,26 € / repas.

**Décision 2015-01– Reçue en Préfecture le 9 janvier 2015**

**19 ♦** - Attribution du marché subséquent n° 14/27S13 Lot 1 : arbres, arbustes et plantes grimpantes, de l'accord cadre n° 2013/27, relatif à la fourniture de végétaux et de tapis de fleurs prêts aux Pépinières CHAUVIRE de Le Fief Sauvin (49) pour un montant de **3 141,99 € TTC**.

**Décision 2015-03– Reçue en Préfecture le 20 janvier 2015**

**20 ♦** - Attribution du marché subséquent n° 14/27S23 Lot 2 : plantes vivaces et graminées, de l'accord cadre n° 2013/27, relatif à la fourniture de végétaux et de tapis de fleurs prêts aux Ets LEPAGE de Les Pons de Cé (49) pour un montant de **1 691,83 € TTC**.

**Décision 2015-04– Reçue en Préfecture le 20 janvier 2015**

**21 ♦** - Attribution du marché subséquent n° 14/27-43 Lot 4 : tapis de fleurs prêts à poser, de l'accord cadre n° 2013/27, relatif à la fourniture de végétaux et de tapis de fleurs prêts à la SCEA CHAMOULAUD de Le Barp (33) pour un montant de **8 917,13 € TTC**.

**Décision 2015-05– Reçue en Préfecture le 20 janvier 2015**

**22 ♦** - Signature avec la société **CINE SERVICE** de La Chapelle sur Erdre (44) d'un contrat d'entretien et de maintenance d'une durée de 4 ans pour le matériel de projection numérique installé à l'ECT. Le montant annuel de cette prestation s'élève à **1 332,00 € TTC**.

**Décision 2015-06– Reçue en Préfecture le 20 janvier 2015**

**23 ♦** - Signature avec la société **BERGER LEVRAULT** de Labège (31) du renouvellement du contrat de suivi des progiciels MAX et LOAN et des progiciels W.MAGNUS et E.MAGNUS HORS PACK qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 3 ans. Le montant annuel de cette prestation s'élève à **2 234,82 € HT** (majoré du taux de TVA en vigueur)

**Décision 2015-07– Reçue en Préfecture le 20 janvier 2015**

**24 ♦** - Signature avec la société **BERGER LEVRAULT** de Labège (31) du renouvellement du contrat d'abonnement au service de télémaintenance via Internet, qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 3 ans. Le montant annuel de cette prestation s'élève à **786,28 € TTC**.

**Décision 2015-08– Reçue en Préfecture le 20 janvier 2015**

**25 ♦** - Règlement à la **SCP NOYER-CAZCARRA**, Avocats à la Cour de Bordeaux (33), de la facture n° 20150010 du 13 janvier 2015, de frais et honoraires dans le cadre d'une étude de dossier, de recherches et rédaction d'un projet d'observations écrites d'un montant de **1 375,40 € TTC**.

**Décision 2015-10– Reçue en Préfecture le 22 janvier 2015**

**26 ♦** - Signature avec la **SPA** de Mérignac (33) d'une convention pour la prise en charge des animaux en fourrière. Cette convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse 2 fois une année. En contrepartie des services rendus, la Ville s'engage à verser à la SPA, une indemnité forfaitaire de **0,20 €** par habitant, sur la base du dernier recensement de la population paru au Journal Officiel.

**Décision 2015-11– Reçue en Préfecture le 27 janvier 2015**

### III - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2015

Mme Dumas demande s'il est possible de faire une déclaration.

Mme le Maire rappelle que ce n'est pas la règle, mais accepte de laisser la parole à Mme Dumas.

**Mme DUMAS lit sa déclaration** : « Nous souhaitons ce soir, au nom des élus du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » élever une vive protestation.

En effet, depuis plusieurs mois maintenant, nous subissons et cela de façon régulière, persistante et délibérée, les effets pervers d'une politique mise en place par vous, Madame le Maire, et votre majorité.

Une politique qui consiste essentiellement à écarter les élus de l'opposition de l'action et de la vie municipale. En effet, depuis notre élection, vous n'avez eu de cesse de nous écarter afin que nous soyons le moins visibles possible pour la population de Bruges.

A plusieurs reprises, nous avons protesté face à ce que nous considérons comme un manquement grave dans l'exercice et dans l'application de la démocratie locale.

La liste de ces manquements est aussi longue qu'édifiante aussi, nous ne prendrons ici que quelques exemples parmi les plus flagrantes de ces dérives.

#### **-Cérémonie d'accueil des nouveaux Brugeais en 2014.**

Les élus de l'opposition ne sont pas informés DE LA PROCEDURE. D'ailleurs, un des élus de notre groupe, en l'occurrence Philippe SEGUINEAUD fut obligé alors de jouer des coudes pour participer, lui aussi, à la visite en bus de la commune. Il se présentera d'ailleurs lui-même aux nouveaux habitants durant cette visite.

Ceci est à la fois un manquement grave au « savoir vivre ensemble » et à la bonne marche démocratique de notre commune.

**-Toujours en 2014** dans son édition du samedi 20 décembre, le Journal Sud-Ouest fait état d'une cérémonie organisée par vous, Madame le Maire, en salle du conseil municipal à l'intention des jeunes de 16 ans récemment recensés et accompagnés de leurs parents.

Cette fois encore, les élus de l'opposition ne sont ni informés de la tenue de cette cérémonie, ni invités à y participer et ni bien sur associés en quoique ce soit.

Pour quelles raisons, Madame le Maire, les jeunes Brugeais ne pourraient-ils pas rencontrer les élus de l'opposition municipale ?

Ironie de l'histoire, cynisme ou inconscience de votre part, à la lecture de l'article de Sud-Ouest nous apprenons que vous avez félicité ces jeunes Brugeais pour leur démarche citoyenne et démocratique. Si la démarche de ces jeunes devait en effet, être reconnue et félicitée, nous pensons que ce jour-là, Madame le Maire, votre propre démarche citoyenne n'était justement qu'une posture, et une insulte à la citoyenneté.

Car, dans quel pays en effet, si ce n'est dans les pays totalitaires, voyons nous les élus de l'opposition, démocratiquement élus, et donc légitimes, écartés ainsi, sans état d'âme d'une cérémonie républicaine et citoyenne ?

## **Ne peut se proclamer démocrate et défenseur de la citoyenneté qui veut !**

### **Le dernier en date de vos manquements date du mois de janvier 2015 :**

Cette fois encore, les élus de l'opposition municipale ont appris dans le même journal Sud-Ouest (à ce sujet, il est curieux de constater que le journal Sud-Ouest va finir par devenir le magazine d'informations de l'opposition ... !) la venue à Bruges d'un ministre d'Etat. Nous pensons que la visite à Bruges d'un ministre de la République est un moment fort de la vie de notre commune. Or les élus de l'opposition ne sont pas cette fois encore, ni informés, ni bien sur conviés à participer et encore moins associés à cette visite.

Interrogée par Eric VEISSIER pour cet « oubli » lors de la venue à Bruges du Président Alain JUPPE, vous avez eu l'audace de répondre qu'aucun élu de Bruges n'était présent ce jour-là.

Nous savons aujourd'hui que c'était un mensonge public de votre part puisque, au moins deux élus de la majorité étaient présents : Mr BATTINI et M. AYNIE... Ce dernier n'en ayant d'ailleurs pas fait mystère.

Si nous ne trouvons rien d'anormal quant à la présence d'élus de votre majorité à cette réunion de travail, en revanche, nous considérons que le fait d'avoir été écartés délibérément par vos soins, atteste un profond mépris de la légitimité des élus de l'opposition à participer à la vie politique de notre ville.

C'est aussi un manque total de respect pour les élus de 48% de Brugeaises et de Brugeais qui ont voté pour nous lors des dernières élections municipales et qui ont le droit d'être représentés, à travers nous, dans toutes les instances et dans toutes les manifestations de la commune.

### **Autres dérives que nous nous devons de dénoncer avec force :**

**-Ecartés de la cérémonie d'ouverture du marché de Noël :** (Pourquoi ? Parce que d'après vous, la population Brugeaise ne doit pas rencontrer et avoir de contact avec l'opposition municipale !)

**-Ecartés des cérémonies d'ouverture en l'honneur des différents jumelages de la ville :** (Pourquoi d'après vous, nos villes jumelées ne doivent pas rencontrer l'opposition municipale !)

**-Ecartés des réunions publiques de concertation de quartier.**

Etc., etc..... !

Que craignez-vous tant, Madame, pour que vous tentiez d'empêcher systématiquement tout contact entre la population et les élus de votre opposition ?

Tous ces faits démontrent la façon délibérée de ne pas appliquer l'article 8 de la charte éthique que vous nous avez présenté et que vous nous avez fait voter en conseil municipal et qui précise :

**« LES ELUS S'ENGAGENT A RESPECTER TOUS LES ELUS, EN S'APPUYANT SUR CETTE CHARTE ET EN REFUSANT TOUT SECTARISME ET OSTRACISME »**

Nous sommes donc bien loin du compte.

Par vos pratiques, vous rejetez ainsi près de la moitié des citoyens de Bruges.

Cette attitude est peu digne d'un premier magistrat déclarant défendre les valeurs républicaines.

### **Etre républicain se décline au quotidien !**

Aujourd'hui, nous vous demandons, Madame le Maire, solennellement, de prendre en compte nos remarques afin que cette assemblée et ce lieu soient ceux de la démocratie ouverte où chacun et chacune y trouve sa juste place et y soit traité avec égard et respect.

Si malgré nos observations, un terme n'était pas mis rapidement à de telles dérives au sein du fonctionnement des instances municipales et de la majorité que vous dirigez, alors, nous nous sentirions dans l'obligation de faire intervenir les services préfectoraux ainsi que ceux du tribunal administratif.

Cette situation et ce déni démocratique ne peuvent durer.»

**Mme le Maire** prend acte de la déclaration de Madame Dumas. Elle souhaite d'abord rappeler, même si cela déplaît à Mme Dumas, que l'opposition a perdu en mars 2014 et qu'il y a un fait majoritaire qui est que c'est la liste majoritaire qu'elle conduit qui dirige le conseil, ce qui n'empêche pas de les avoir désignés dans les différentes commissions municipales.

Deuxièmement, elle se demande si Mme DUMAS est en campagne ou pas, mais elle souhaite dire une chose : elle trouve inadmissible que, lorsque l'opposition est convoquée en commission réunie, pour préparer le conseil, non seulement ils ne viennent pas mais en plus vous ne les ne sont même pas excusés. L'opposition parle de déni de démocratie ? Elle pense que la première des choses, quand il y a des convocations à des commissions, c'est de répondre de prévenir de son absence, alors même que l'information est faite suffisamment en avance comme ils l'ont demandé. Donc, elle suggère aux élus de venir déjà aux commissions auxquelles ils sont convoqués avant de parler d'autre chose. Maintenant, concernant la visite en bus de la commune, elle rappelle que la cérémonie d'accueil des nouveaux Brugeais est comme ça depuis des années dans la ville : ce que la municipalité a fait effectivement en 2010 pour qu'elle soit vraiment intéressante pour les personnes, c'est qu'elle l'a couplé à une visite de la ville en bus pour ceux qui le veulent. Elle pensait que l'opposition connaissait la ville, car la visite en bus a juste pour objectif de faire connaître aux nouveaux Brugeais les quartiers qui la composent, les enjeux de la ville et les équipements publics qui jalonnent notre commune. Donc effectivement les élus de la majorité ne sont pas invités à cette visite en bus, et elle pensait que l'opposition connaissait Bruges.

Elle rappelle que cette intervention n'était pas prévue à l'ordre du jour, mais qu'elle l'a acceptée alors qu'elle n'était pas obligée de le faire donc elle invite l'opposition, et si elle souhaite en reparler, de l'inscrire en question diverse au prochain conseil municipal.

Par rapport au recensement des jeunes, elle souligne que c'est une manifestation qui a été organisée par Nathalie GRIN : avant, cette manifestation n'existait pas. Il ne lui semble pas pertinent d'inviter tout le conseil municipal pour quelques jeunes qui sont venus s'inscrire sur les listes électorales. La majorité est dans l'exercice de son mandat : c'est une réunion parmi

tant d'autres, et c'est l'adjoint à la culture et à la jeunesse, Frédéric GIRO, qui les a reçus. L'idée est simplement de présenter à ces jeunes tous les acteurs de leur future vie de jeunes adultes : il y a le Ministère de la Défense pour le service civique, la MJC, toutes les associations qui gravitent autour de la jeunesse. Ce n'est un conseil municipal, simplement une réunion comme il y en a des dizaines et des dizaines par mois. Mais Sud-Ouest est présent parce qu'on prévient sud-ouest de tout ce qui se passe sur la commune après, ils décident d'être présent ou pas.

Concernant la visite de la Ministre, elle rappelle qu'elle a été prévenue vendredi 14h que la ministre désirait venir à Bruges dans le cadre de son tour des métropoles pour la réforme sur la mutualisation et la métropolisation. Le même jour, elle était en réunion dans la salle du conseil avec le préfet, à 21h pour préparer cette visite qui avait lieu le lundi sur un créneau qui était de 11h à 12h30. Elle n'a invité aucun élu de Bruges, c'était les Maires de la métropole qui étaient invités. Elle les invite à se renseigner !

Elle rappelle que Gérard AYNIE est adjoint à l'état civil, à la vie de la ville : il est là tous les jours au moins cinq, six heures par jour pour signer les arrêtés etc. Donc il était présent comme les autres jours !

Quant aux cérémonies de Noël, elle rappelle que tout le monde est bienvenu, qu'il n'y a pas de préséances pour les élus, car ce qui intéresse les élus majoritaires, c'est que les Brugeais viennent, que les enfants viennent. Après l'opposition fait ce qu'elle veut si elle souhaite venir, et d'ailleurs elle fait remarquer qu'ils ne s'en sont pas privés.

Enfin, quant aux réunions de concertations, la Municipalité a mis en place depuis quatre ans beaucoup de réunions de concertations. Elle rappelle que tout projet immobilier de plus de cinq logements est systématiquement présenté aux riverains. Elle explique également que, pour les invitations, c'est l'adjointe à l'Urbanisme Bernadette CENDRES qui est présente et qui invite les riverains concernés du quartier où a lieu le projet. Les élus ne sont pas particulièrement invités, si c'est dans leur quartier comme cela a été le cas pour Monsieur SEGUINEAUD qui ne s'est pas privé de venir.

Elle s'inscrit en faux contre tout ce que Mme Dumas vient de dire. Maintenant elle veut arrêter le sujet et démarrer l'ordre du jour du conseil municipal. S'ils ne sont pas satisfaits de la réponse, elle les invite à réinscrire cette question diverse à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Elle prend acte qu'ils ne participeront plus aux commissions réunies et que cela sera inscrit au procès-verbal.

**Mme PETIT-CHOTARD** reprend le compte rendu du 11 décembre, page 49, en demandant une petite modification quant à l'avant dernier paragraphe concernant son intervention : il fallait lire les schémas au maire "d'implantation" et non "d'importation" pour la compréhension.

**Mme le Maire** répond que ce sera modifié.

**M. VEISSIER** intervient concernant la page 11 : il rappelle qu'il était intervenu notamment pour indiquer les raisons pour lesquelles l'opposition ne participe plus aux commissions réunies. Dans un des paragraphes, il est indiqué la chose suivante : " ... à cette occasion votre posture a été perçue par nos élus mais également par certains membres de votre

équipe "comme étant" et non "en étant" très rigide...". Il demande de faire cette modification sur son intervention.

**DELIBERATION N° 2015.01.01 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION RUE SERGE DEJEAN – MODIFICATION DU MONTANT DES TRAVAUX – NOUVELLE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SDEEG (ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES)**

**Rapporteur : D. POUVREAU**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 19/12/2013 (n° 2013.07.07), reçue à la Préfecture de la Gironde le 23 décembre 2013, Madame le Maire a été autorisée à signer les conventions d'organisation temporaires de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre avec le SDEEG pour **l'opération d'enfouissement des réseaux de la rue Serge Déjean** et tous documents y afférents et à solliciter auprès du SDEEG l'aide financière au titre de l'article 8 pour la dissimulation des réseaux (BT/HTA) de la rue Serge Déjean.

La Communauté Urbaine de Bordeaux ayant été contrainte de repousser ses travaux d'intervention au titre de la compétence voirie, rue Serge Déjean, les opérations d'enfouissement de réseaux, à la charge de la commune, n'ont pu avoir lieu.

Compte tenu que les travaux prévus n'ont pas pu être exécutés au cours de l'année 2014 et que le montant de ces derniers a été actualisé, il y a lieu de solliciter auprès du SDEEG, **une nouvelle aide financière qui annule et remplace celle définie dans la délibération du 19 décembre 2013.**

	<b>TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT/HTA Application Article 8 du Cahier des Charges</b>
<b>Estimation du montant de la mission de maîtrise d'œuvre/d'ouvrage et de l'opération</b>	Mission de maîtrise d'œuvre / d'ouvrage 3 920 € HT (8 % du montant total des travaux)  Montant total des travaux : 49 000 € HT <b>Coût total de l'opération :</b> <b>52 920 € HT,</b> <b>Soit 62 720 € TTC</b> (pas de TVA sur Maîtrise d'œuvre)
<b>Aide financière sollicitée auprès du SDEEG</b>	<b>29 400 €</b> Soit 60 % du montant HT des travaux
<b>Charge financière supportée par la Ville de Bruges</b>	<b>23 520,00 €</b> Soit 40 % du montant HT des travaux + Frais de gestion

La recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE SOLLICITER** auprès du SDEEG l'aide financière au titre de l'article 8 du Cahier des Charges pour la dissimulation du réseau Basse Tension de la rue Serge Déjean dans les conditions précisées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** tous documents y afférents.

**Vote : Unanimité.**

### **RAPPORT N° 2015.01. 02 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LYONNAISE DES EAUX, OPERATEUR DE L'EAU DE LA CUB RELATIVE AUX « JOURS DE POINTE, DISPOSITIF DE LIMITATION DES CONSOMMATIONS D'EAU**

#### **Rapporteur : D. POUVREAU**

La convention dite « jours de pointe » est inscrite dans le contrat du service de l'Eau de la CUB (engagement n°6), et a pour objectif d'engagement les collectivités à effacer une partie de leur consommations principalement d'arrosage.

Ce dispositif a été initié en 2005, à la suite d'une journée de consommation exceptionnelle de 210 000m<sup>3</sup> qui avait mobilisé la quasi-totalité de la capacité de production d'eau de la métropole.

La présente convention a ainsi pour objet d'engager la commune de Bruges et la Lyonnaise des eaux dans une démarche partagée de préservation de la ressource, et plus particulièrement de limiter les prélèvements sur la ressource en période de forte consommation.

La convention s'inscrit donc dans la démarche d'Agenda 21, mise en œuvre par la commune.

La commune s'engage à ne pas consommer d'eau aux compteurs recensés dans l'annexe de la convention dès lors qu'elle été prévenue par Lyonnaise des Eaux, au moins 48 heures à l'avance, de la prévision d'une pointe de consommation. Ceci implique alors pour la commune de :

- Fermer les compteurs au plus tard au début de la période annoncée par Lyonnaise des Eaux
- De les rouvrir au plus tôt en fin de cette même période.

La convention est établie pour une durée de 1 an, renouvelable chaque année, sans toutefois pouvoir excéder une période de 5 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention de partenariat avec Lyonnaise des Eaux pour la mise en œuvre du dispositif « Jours de pointe » limitant les consommations d'eaux, principalement pour l'arrosage, et tous documents y afférents.

**M. VEISSIER** souhaite faire une remarque d'ordre général, il se réjouit que cette convention soit signée, mais ça concerne la commission Agenda 21. Il s'avère qu'il est l'élu de l'opposition désigné à cette commission et depuis juin 2014, il n'a été invité à aucune commission. Alors, il se demande si « Agenda 21 » travaille ou si la Municipalité a oublié de l'inviter ? Il pose cette question parce que c'est un sujet d'importance.

**M. POUVREAU** souhaite que Monsieur VEISSIER précise à quelle commission il fait allusion ? Parce qu'il y a, parmi les propositions de Madame le Maire, une commission du développement durable qui s'est transformée pour les raisons que le Conseil connaît, en une commission unique et rassemblée. Il ne voit pas à quelle commission il fait allusion.

**M. VEISSIER** constate que la structure des commissions a évolué et qu'il n'en a pas été informé. Il estime c'est à D.Pouvreau d'expliquer ce qu'il y a eu comme évolution. Ce qu'il constate, c'est que depuis sa nomination, en tant que membre de cette commission Agenda 21, il n'a été invité qu'à une seule réunion. Il pense que M.Pouvreau connaît les membres qui participent à cette commission, qu'il peut demander aux services techniques !

**M. POUVREAU** précise qu'il n'existe pas de commission Agenda 21, et que M.Veissier fait sans doute allusion au comité de pilotage, donc il lui demande à son tour d'être précis. Il rappelle que le comité de pilotage n'est là que pour piloter, et que l'action, la mise en oeuvre c'est du travail quotidien : le propre de tout agenda 21 qui se respecte c'est de s'insérer dans la vie et l'action publique, les instances de pilotage ne sont que la face émergée de l'iceberg. Il rappelle que ce n'est pas dans cette instance-là que M.Veissier pourra mesurer le travail qui est fait. Maintenant si l'opposition veut des choses plus précises et plus exhaustives, il les invite à consulter le programme d'actions d'agenda 21 mis en ligne sur le site de la ville. Ils retrouveront au gré de ses nombreuses pages des traces visibles, et il précise que le dispositif « jours de pointe » est une action parmi tant d'autres menées au quotidien par la mission d'agenda 21. Il s'agit bien de concret, de vie de tous les jours et dans l'Agenda 21, il pourrait leur en citer des dizaines et des dizaines d'exemples à commencer par une action qui consiste à passer la ville en zéro phyto et à mettre en place de la gestion raisonnée : c'est un exemple parmi les 25 fiches actions qui existent.

**M. VEISSIER** ne doute pas qu'il y a du travail de réalisé mais il est étonné que ce comité de pilotage ne se réunisse pas plus régulièrement et surtout en tant que membre de ce comité, il ne reçoive pas régulièrement de l'information ! Il tient à rassurer M.Pouvreau car, étant intéressé par ce domaine-là, il va comme tout brugeais, sur le site de la mairie pour avoir l'information, mais il trouve regrettable qu'en tant qu'élu, il n'ait pas d'information prioritaire.

**Mme le Maire** rappelle que, comme son nom l'indique, un comité de pilotage a vocation à faire un bilan une fois que tout le diagnostic a été fait, et que le plan d'action a été déterminé. Après il est fait effectivement une revue de projets une fois par an, mais il n'est pas prévu que réunir le comité de pilotage tous les trois mois. Pour autant, les services, c'est à dire notre chargé de mission Agenda 21 ainsi que Didier POUVREAU, présenteront à nouveau l'avancée du plan d'actions que vous avez vu en COPIL depuis le mois de juin 2014.

**M. VEISSIER** explique qu'il est obligé de se tourner vers les services pour avoir l'information alors qu'un minimum de courtoisie et de respect de l'opposition consiste à l'informer

régulièrement de l'évolution des dossiers. Il comprend néanmoins, qu'effectivement un comité de pilotage n'ait pas vocation à se réunir tous les mois.

**Vote : Unanimité.**

## **RAPPORT N° 2015.01. 03 : TARIFICATION DES SEJOURS JEUNESSE 2015**

### **Rapporteur : F. GIRO**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Bruges organise des séjours en faveur des adolescents, soit pendant les petites vacances, soit pendant les vacances d'été. Ces séjours ont pour objectifs de développer une offre de loisirs pour les jeunes, en permettant l'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité. En fonction des thématiques retenues pour chacun des séjours, c'est aussi une occasion de mettre en œuvre avec les jeunes des actions de citoyenneté.

Pour répondre aux différentes attentes et s'adresser aux différents publics, plusieurs séjours sont organisés avec des contenus, des destinations et des objectifs différents. Dans ce cadre, le service jeunesse propose les séjours suivants :

- **Chantier nature du 27 au 30 avril (12 – 17 ans) à Bruges (échange avec des jeunes de Labouheyre)**

10 places (de 12.50 à 85 € en fonction du QF)

- **Séjour été à SUANCES en Espagne du 4 au 11 juillet (12 - 17 ans)**

20 places (de 65.60 à 448 € en fonction du QF)

- **Séjour dans le TARN du 15 au 21 juillet (11 – 17 ans)**

20 places (de 57.40 à 392 € en fonction du QF)

- **Chantier nature à Lacanau du 27 au 31 juillet (14 – 17 ans)**

12 places (de 12.50 à 85 € en fonction du QF)

Afin de permettre au plus grand nombre de participer à ces séjours quels que soient les revenus de la famille, il est proposé au Conseil Municipal, de voter les tarifs de ces différents séjours selon la grille suivante :

	Tarification Chantier Nature du 27 au 30 avril 2015 à Bruges  Et Chantier Lacanau du 27 au 31 Juillet 2015	Tarification Séjour Suances du  4 au 11 juillet 2015	Tarification Séjour dans le Tarn du  15 au 21 juillet 2015
--	--	--	--

QF < 400 €	12.50 €	65.60 € (8.20 €/j)	57.40 € (8.20 €/j)
400 ≤ QF < 600 €	31.00 €	164.00 € (20.50 €/j)	143.50 € (20.50 €/j)
600 ≤ QF < 800 €	43.00 €	220.00 € (27.50 €/j)	192.50 € (27.50 €/j)
800 ≤ QF < 1000 €	49.00 €	252.00 € (31.50 €/j)	220.50 € (31.50 €/j)
1000 ≤ QF < 1200 €	61.00 €	318.00 € (39.75 €/j)	278.25 € (39.75 €/j)
1200 ≤ QF < 1500 €	64.00 €	334.00 € (41.75 €/j)	292.25 € (41.75 €/j)
1500 ≤ QF < 1800 €	73.00 €	384.00 € (48 €/j)	336.00 € (48.00 €/j)
1800 ≤ QF < 2 500 €	79.00 €	416.00 € (52 €/j)	364.00 € (52.00 €/j)
QF ≥ 2 500 €	85.00 €	448.00 € (56 €/j)	392.00 € (56.00 €/j)

#### MODE DE CALCUL

Calcul du quotient familial :  $QF = (\text{Revenus annuels} / \text{nombre de parts}) / 12 \text{ mois}$

REVENUS ANNUELS = TOTAL SALAIRES(1) + TOTAL REVENUS DECLARES(2)

(1) Total des salaires et assimilés avant abattement, selon l'avis d'imposition

(2) Total de tous les revenus déclarés, selon l'avis d'imposition : revenus non commerciaux professionnels, bénéfices industriels et commerciaux professionnels nets, bénéfices non commerciaux prof., revenus non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers imposables, revenus industriels et commerciaux, revenus agricoles, revenus fonciers nets, pensions alimentaires.

#### NOMBRE DE PARTS :

- Couple ou personne isolée avec 1 enfant = 2,5 parts
- Couple ou personne isolée avec 2 enfants = 3 parts
- Couple ou personne isolée avec 3 enfants = 4 parts
- par enfant supplémentaire = 0,5 parts

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** les tarifs des séjours jeunesse 2015 présentés dans le tableau ci-dessus.

**M. SEGUINEAUD** estime qu'organiser des séjours de jeunes le cas présent pour des adolescents pendant les vacances scolaires c'est le rôle, le devoir, et même la mission d'une

municipalité pour pouvoir donner l'accès au plus grand nombre de ces jeunes qui sont sur la commune. Or en vertu du mode de calcul qui ne tient pas forcément compte des aides diverses et des écarts importants entre les tarifs les plus bas et les tarifs les plus hauts, il arrive à un degré d'échelle de 7, où seules les tranches les plus basses et les plus riches pourront accéder à ces séjours. Il pense que les classes moyennes déjà très touchées par la pression fiscale ne pourront pas envoyer leurs enfants à ces séjours beaucoup trop chers dans la tranche plus haute. Il dit oui à la solidarité, trois fois oui, mais équitable, ce qui n'est pas le cas. Le groupe d'opposition votera pour afin de ne pas priver l'ensemble des enfants, même si leur vote ne sera pas majoritaire, mais surtout ce qu'ils souhaitent exprimer par cette prise de parole, c'est qu'une fois de plus, ce sont les classes moyennes qui vont être le plus sollicitées alors qu'elles n'en peuvent plus.

**Mme le Maire** demande concrètement ce que l'opposition aurait proposé comme barème, pour être constructifs ?

**M. VEISSIER** estime que c'est également dans le calcul des revenus annuels, parce qu'après tout, il pense que la majorité occulte une part importante des revenus qui sont les prestations versées. Au niveau de l'Etat, 80 milliards de prestations sont versées, ça constitue bien des revenus. Il pense donc qu'à partir du moment où les revenus sont pris en compte, donc les revenus de différentes natures, et que 90 milliards de revenus proviennent de redistribution et de prestations multiples et variées, il y a un certain nombre de brugeaises et de brugeais (qui n'ont comme revenu que le revenu du travail) qui sont pénalisés. A l'inverse il estime que ceux qui touchent des revenus du travail et un certain nombre de prestations, donc finalement à l'arrivée des revenus plus importants, sont favorisés. Il leur semble que ce mode de calcul ne correspond pas à la perception réelle des différentes formes de revenus : c'est la raison pour laquelle toutes les analyses démontrent que ce sont les classes moyennes qui sont affectées par ce type d'analyse Il regrette que cela soit perduré dans le calcul du montant du coût des prestations et des séjours des enfants.

**Mme LAMARQUE** rappelle que le montant se calcule sur la base du coefficient familial qui est un indice qui est utilisé également par la CAF ! Elle invite M.Veissier à se renseigner dans les autres communes, car quand il y a une tarification, généralement pour être au plus juste et pour être au plus près des besoins des gens, c'est le quotient familial qui est pris en compte. La Ville de Bruges n'a pas inventé le calcul du quotient familial, c'est le même partout ! C'est le même calcul qui prend en compte les revenus de la famille : quand il y a par exemple une famille boursière, c'est sur cette même base que ça se calcule. Elle ne voit pas exactement où M.Veissier veut en venir ?

**Mme GRIN** : reviens sur les propos de M.Veissier quand il parle des prestations qui sont versées aux familles ! Elle voudrait quand même revenir sur la notion de quotient familial, car quelqu'un qui a un quotient supérieure à 2500 euros, si c'est un couple avec un enfant, c'est quelqu'un qui gagne plus de 6000 euros par mois, et franchement envoyer des enfants huit jours en Espagne pour 448 euros quand on gagne plus de 6000 euros par mois, elle pense que c'est possible !

**Vote : Unanimité.**

**RAPPORT N° 2015.01.04 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LE COLLEGE ROSA BONHEUR POUR L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF**

**Rapporteur : J-R BARBE**

Dans le cadre du Projet Educatif Local mené par la Ville de Bruges, et suite aux travaux de la Commission Education – Santé - Citoyenneté du Collège de Bruges, la Ville va mettre en place un atelier Citoyenneté à destination des collégiens.

La Ville de Bruges met à disposition du Collège un animateur jeunesse pour animer cet atelier auprès des jeunes, les mardis de 12 h 30 à 13 h 30 du 3 mars au 30 juin 2015 inclus, en dehors des vacances scolaires.

Il y a lieu de signer une convention de partenariat avec le Collège pour définir les modalités de cette intervention.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Collège de Bruges et tous documents y afférents.

**M. VEISSIER** considère que c'est une excellente initiative, et remercie la Municipalité. L'opposition votera pour.

**M. BOURG** demande ce qu'est la méthode spirale ?

**M. BARBE** souligne que son rôle en tant que enseignant c'est aussi d'apprendre des choses à l'opposition. Il explique que la méthode spirale démarre avec des post it : les enfants, à partir d'un questionnement, mettent le bien et le mal et après autour de cela ils construisent une spirale et les questionnements qui vont avec.

**Vote : Unanimité.**

**RAPPORT N° 2015.01.05 : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET POUR L'ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)**

**Rapporteur : E. LAMARQUE**

Vu la délibération n°2011.06.09 du 29 septembre 2011, reçue en Préfecture de la Gironde le 14 octobre 2011, relative au lancement du Projet Educatif Local,

VU la délibération n°2013.03.01 du 25 juin 2013, reçue en Préfecture de la Gironde le 28 juin 2013, relative à la mise en place des temps d'activités périscolaires,

VU la délibération n°2013.04.14 du 26 septembre 2013, reçue en Préfecture de la Gironde le 02 octobre 2013, relative au Projet Educatif de Territoire (PEDT),

Considérant que la ville de Bruges a décidé la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013, prévoyant ainsi une répartition différente des temps d'apprentissage scolaire : 24 heures hebdomadaires de classe réparties sur 9 demi-journées, y compris le mercredi matin, et la mise en place sur les temps périscolaires d'une offre culturelle, artistique ou sportive pour les enfants.

Pour la rentrée 2014, la Ville a lancé un appel à projets pour proposer aux enfants 4 Parcours éducatifs :

- **Parcours « bien dans mon corps »** : jeux sportifs, école multisport, ateliers santé...
- **Parcours « graine d'artiste »** : éveil musical, théâtre, chorale, arts plastiques...
- **Parcours « petit citoyen »** : éducation sécurité routière, développement durable secourisme...
- **Parcours « j'apprends autrement »** : jeux de société et éducatifs, accompagnement scolaire...

De nombreux partenaires ont répondu à cet appel à projet : enseignants, associations sportives, associations culturelles, école de musique etc., avec lesquels la Ville a conclu des conventions de subventionnement, pour l'organisation d'un TAP.

Pour la rentrée 2015, la Ville souhaite de nouveau lancer un appel à projet auprès des partenaires, pour l'organisation des temps d'activités périscolaires.

L'appel à projet est un montage juridique contractuel permettant à la Ville de consulter dans le cadre d'une procédure *ad hoc*, tous types d'intervenants afin qu'ils répondent à une idée générale lancée par la Ville. Cette procédure permet de préparer le cadre des relations contractuelles futures (avec des prestataires du secteur non marchands) dans le cadre d'une convention de subventionnement.

Il appartient donc aux différents partenaires qui souhaitent répondre, de proposer à la ville, à l'issue d'une période de publicité, l'organisation d'un ou de plusieurs TAP, en lien avec les 4 parcours éducatifs définis ci-dessus. La ville posera des exigences de candidature, et notamment des exigences de diplômes, et d'expériences dans l'animation et le milieu éducatif.

La sélection des partenaires se fera de manière objective sur la base de critères de sélection permettant d'apprécier les propositions faites et leur pertinence au regard du projet éducatif.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à lancer un appel à projet pour l'organisation des TAP de l'année scolaire 2015-2016,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions de subventions en découlant et tous documents y afférents.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions de bénévolat en découlant et tous documents y afférents.

**M. CELLA** souhaite connaître le bilan financier des TAP pour l'année scolaire 2013-2014, ainsi que l'enveloppe globale prévue pour cet appel à projets concernant l'année scolaire 2015-2016.

**Mme LAMARQUE** explique qu'elle n'a pas les chiffres exacts ici en revanche, elle pourra les communiquer plus tard.

**Mme le Maire** rappelle que si l'opposition était venue aux commissions lundi, elle aurait eu les chiffres !

**Mme CHOTARD** pense que, concernant la réunion de lundi, l'équipe majoritaire n'a pas dû travailler très longtemps, puisque un quart d'heure après ils étaient tous repartis !

**Mme CENDRES-BARBE** pense qu'il y a des limites à tout, car l'opposition parlait un peu plus tôt, Madame Dumas notamment, d'un manque total de respect et elle croit quand même qu'il y a des règles de bien séance à tenir ! Elle pense que l'opposition n'était pas venue lors des commissions réunies auxquelles elle était conviée, qu'elle ne prévient pas, alors que les élus de la majorité municipale se déplacent tous, et que maintenant l'opposition se permet de tenir ce type de discours, c'est quand même intolérable !

**Vote : Unanimité.**

#### **DELIBERATION N° 2015.01.06 : REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT – AUTORISATION POUR SOLLICITER DES FINANCEMENTS**

**Rapporteur : E. LAMARQUE**

La municipalité souhaite engager un programme de requalification-extension du groupe scolaire Jacques Prévert, à l'appui des besoins à satisfaire liés à l'arrivée de nouvelles populations et à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Cette requalification intègre :

- l'école maternelle et l'école élémentaire,
- le restaurant scolaire,
- l'accueil périscolaire qu'il est prévu de faire évoluer vers une fonction complémentaire d'ALSH.

La requalification - extension se raisonnera de façon globale, pour permettre :

- d'intégrer un besoin de classes supplémentaires et répondre à cette évolution démographique. Elle nécessite de passer à 7 classes de maternelle et 12 classes élémentaires (au lieu de 6 et 10 actuellement), et d'augmenter en conséquence la capacité d'accueil du restaurant scolaire,
- d'accroître la capacité d'accueil périscolaire. Concrètement, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a généré des besoins en capacité d'accueil supplémentaire, le temps périscolaire étant accru. Les activités proposées sur le temps périscolaire nécessitent des locaux supplémentaires et une mutualisation renforcée des locaux entre les écoles et les services périscolaires/ALSH.

- de permettre un usage des locaux en Accueil de Loisirs sans Hébergement, pour faire face à l'accroissement des besoins de mode de garde les mercredis après- midi et sur les temps des vacances scolaires, les autres ALSH de la commune arrivant à saturation.
- de repenser les relations entre les écoles et les structures périscolaires dans le cadre du Projet Educatif De Territoire, en lien avec la réforme des rythmes scolaires mise en place à Bruges depuis la rentrée 2013. Ce projet met en avant les passerelles entre le temps scolaire et le temps périscolaire, et invite à développer une offre d'animations périscolaires permettant d'offrir aux enfants une ouverture culturelle, sportive ou citoyenne.
- de faire face à l'intensification des flux d'enfants entre les écoles, l'accueil périscolaire et la restauration scolaire, contraint par leur implantation spatiale actuelle et de les rationaliser.
- de recevoir et diffuser un bouquet de services scolaires et périscolaires afin de favoriser les apprentissages grâce à l'utilisation d'outils pédagogiques numériques performants

A l'issue d'une étude de programmation réalisée par l'agence AVEC de janvier à octobre 2014, complétée par une étude en ergonomie par l'agence CONVERGO, le montant prévisionnel des travaux a été fixé à 2.4 millions d'euros HT.

Le calendrier prévisionnel des travaux est fixé comme suit :

- Concours de maîtrise d'œuvre : 1<sup>er</sup> semestre 2015
- Mise au point du projet et lancement des marchés de travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2015 – 1<sup>er</sup> semestre 2016
- Démarrage des travaux : juin 2016
- Livraison prévisionnelle : décembre 2017

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde est le partenaire privilégié de la commune en matière d'aide au développement des structures d'accueil de jeunes, en particulier les Accueils de Loisirs et Accueils Périscolaires. C'est la raison pour laquelle, la ville sollicite le soutien financier de la CAF pour cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISE** Madame le Maire **A SOLLICITER** des subventions pour cette opération auprès des institutions partenaires, et **A SIGNER** tous documents afférents à ce projet.

**Mme PETIT CHOTARD** fait remarquer que les élus d'opposition sont pour le moins surpris que pour un rapport relatif à la signature d'une convention avec la Lyonnaise des eaux, la Municipalité transmette un document de trois pages, ce dont ils se félicitent, alors que dans le rapport présenté pour un investissement d'un montant de 2,1 millions d'euros, la Municipalité n'a transmis aucune information. Elle ne remet pas en cause le bien-fondé d'un tel projet, puisqu'il a pour objectif de répondre à un besoin identifié, conséquence d'une densification de la population sur cette zone.

A ce propos, l'opposition se réjouit que la Municipalité ait entendu ses dernières appréciations, que gouverner c'est prévoir. Toutefois, bien qu'ils aient déjà fait cette même observation lors du précédent conseil quant au projet d'extension de la salle Majau, la majorité renouvelle une fois encore cette légèreté de l'information ! Lorsqu'ils parlent d'un investissement pour la commune qui est d'un montant non négligeable de plus de deux millions d'euros, ils attendent de la part de la Municipalité une étude plus construite avec une présentation du projet, des chiffres, une évaluation de la population attendue, avec une évolution dans les trois ans, voire cinq années à venir, un schéma succinct d'implantation, une explication sur la date de livraison en décembre, la manière avec laquelle seront accueillis les élèves avant cette date ou encore la mise à disposition des extensions pour les usagers.

En résumé, un vrai rapport. Alors elle sait que la Municipalité va rappeler que l'opposition n'était pas présente à ladite commission réunie de lundi, et que l'opposition va répondre qu'elle l'avait déjà dit oralement mais aussi par écrit : elle présente le courrier adressé le 9 décembre, qui précise que ces commissions réunies à vingt-cinq voire trente sont refusées par l'opposition car elles ne permettent pas de travailler convenablement. Elle souhaite rappeler à Madame le Maire ses propos au conseil municipal du 25 septembre dernier où en réponse à votre refus d'octroyer un poste supplémentaire aux dites commissions (pour rappel nous vous demandions trois postes au lieu de deux pour un effectif global de 11 personnes) il leur a été répondu que : " l'important c'est qu'il n'y ait pas trop de monde dans ces commissions". Alors elle estime que puisque ces commissions ne peuvent avoir lieu, elle demande à la Municipalité de bien vouloir présenter des dossiers complets lorsque le conseil doit statuer sur des investissements de la commune. Le souhait des élus de l'opposition est de veiller au bien vivre à Bruges dans l'intérêt des Brugeais. En l'absence de documents nous permettant de statuer objectivement sur ce projet, ils demandent de suspendre le vote et de bien vouloir remettre le projet sur le prochain conseil municipal. Dans le cas d'un refus de la part du Maire, le groupe Un pour tous, tous pour Bruges s'abstiendra.

**Mme le Maire** explique à l'opposition comment une municipalité procède pour un projet de requalification d'un groupe scolaire. D'abord la communauté éducative est réunie avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les personnels qui travaillent dans ce groupe scolaire. Sont également invités les ATSEM pour la restauration scolaire pour l'accompagnement des enfants et les animateurs pour l'ALSH. Les enfants aussi qui ont leur mot à dire. La Municipalité a pris un cabinet et aujourd'hui la Ville ne peut pas présenter de plan, parce que le concours d'architecture n'a pas encore été lancé ! Elle pense que si Mme Petit-Chotard était dans la commission d'appel d'offres, elle verrait qu'il y a un programme qui sera en gros celui présenté ce soir. L'idée est, à partir d'un centre scolaire qui est existant aujourd'hui, de lancer la rénovation d'un centre scolaire existant et une extension sur le foncier disponible dans ce centre scolaire, pour faire des classes supplémentaires et des places d'ALSH supplémentaires. Elle explique que la complexité est également due au fait que le site est occupé, donc il n'y a pas la possibilité d'anticiper ce que les architectes vont pouvoir faire. Donc en fait il est présenté simplement ce qui peut être donné, c'est à dire l'objectif, les mètres carrés, l'estimation faite. Le concours d'architecte confirmera ou infirmera cette estimation financière et à partir de là, les travaux seront lancés. Elle rappelle qu'aujourd'hui, c'est simplement sur une proposition pour autoriser le maire à récupérer des subventions pour participer à cet investissement et en aucun cas de lancer les travaux. Le concours d'architecture va être lancé et c'est une commission d'appel d'offres qui statuera.

Elle croit se rappeler qu'il y a des membres de l'opposition dans la commission d'appel d'offres...

**Mme LAMARQUE** souligne simplement qu'il y a dans la délibération une coquille, ce ne sont pas 2,1 millions mais 2,4 millions HT.

**Vote : 25 Pour (Groupe « Bruges notre Ville ») et 8 Contre (Groupe « Un pour tous, tous pour Bruges »).**

**Mme le Maire** répète qu'encore une fois c'est une estimation.

**Mme PETIT-CHOTARD** pense que la majorité n'a pas bien retenu les questions posées : ils se sont limités à un schéma, et en admettant qu'il y ait un schéma, puisque le concours n'est pas lancé. Néanmoins elle pense que 2,1 millions ou 2,4, puisque ce montant évolue en séance ne sort pas du chapeau et pour une somme importante pour la commune, il lui semble léger de présenter aussi peu d'informations.

**Mme le Maire** répète encore une fois que la ville n'engage pas à ce jour les 2,4 millions, mais sollicite des subventions : il y aura une autre délibération plus tard, quand le concours d'architecture sera terminé, il y aura la CAO et après ce sera sur le budget et l'opposition pourra s'exprimer.

**Mme DUMAS** revient sur une autre question concernant l'ouverture de cette école en décembre 2017 : ça veut dire livraison prévisionnelle décembre 2017, ça veut dire que l'accueil et l'ouverture de cette école pour les Brugeais se fera en septembre 2018 ?

**Mme LAMARQUE** rappelle que c'est une école qui existe déjà !! Le projet est une requalification, donc la capacité d'accueil est augmentée. Elle ne ferme pas et ne rouvre pas, ce sera dans la continuité. Il y a des classes supplémentaires qui seront créées pour répondre au besoin lié à l'accroissement de la population. Il n'y aura pas de fermeture ! Donc quand on dit livraison prévisionnelle en décembre 2017, c'est une estimation, ça veut dire que dès janvier, concomitamment ses locaux seront ouverts.

**Mme le Maire** explique également que la livraison des travaux va s'opérer par opération tiroir, puisque c'est une réhabilitation dans un site occupé. Les entreprises vont intervenir au fur et à mesure, et la fin des travaux est prévue en décembre 2017. L'école continuera à fonctionner et s'il est besoin en septembre 2018 d'ouvrir une classe, nous aurons une classe qui aura été créée. La municipalité rénove et on anticipe.

**Mme LAMARQUE** fait remarquer que ce n'est pas comme le dossier du BEA « Arc En Ciel » où l'ancienne équipe a laissé sept, huit classes inoccupées : il reste d'ailleurs encore des classes inoccupées, alors que sur le projet Prévert l'utilisation à court terme, est une certitude.

**M. SEQUINEAUD** comprend que la Ville a consulté plusieurs architectes et qui vont vous rendre leur copie, mais se demande qui a évalué alors le chiffre de 2,4 millions ?

**Mme le Maire** rappelle que dans la délibération, il est précisé que la Ville a travaillé avec une AMO : ce sont des professionnels qui savent projeter en fonction du prix du mètre carré dans

la région etc., La Municipalité sait combien il y a de mètres carrés à rénover ou à créer et tout cela fait une enveloppe prévisionnelle ! La Ville lancera l'appel d'offre sur cette enveloppe prévisionnelle en espérant que l'AMO ne se soit pas trompée, mais globalement, actuellement avec le marché tel qu'on le connaît, du BTP et des travaux, elle pense que le projet devrait être sans problème dans l'enveloppe.»

**Mme PETIT-CHOTARD** souligne que Mme le Maire vient justement de dire qu'il y a eu quand même une pré-étude, donc elle a bien compris que le projet se gèrait par étapes, pour atteindre 2,1 qui arrivent à 2,4 millions d'euros : la Ville a donc bien fait un certain nombre de calculs et obtenu un certain nombre d'éléments que l'opposition aurait aimé avoir dans le dossier.

**Mme le Maire** répète une dernière fois, parce que cela fait trois fois qu'elle le dit après : il va y avoir une commission d'appel d'offres où il y aura la totalité du dossier. Là, le rapport concerne une demande de subvention, la ville va aller chercher de l'argent là où il y en a, pour diminuer la part de la municipalité sur cet investissement.

**Vote : 25 Pour (Groupe « Bruges notre Ville ») et 8 Contre (Groupe « Un pour tous, tous pour Bruges »).**

#### **DELIBERATION N° 2015.01.07 : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PROGRAMME FILIGRANE DE LA SEMIB**

**Rapporteur : B. CENDRES-BARBE**

L'article L.2252-1 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités locales de garantir sous certaines conditions, les emprunts des personnes privées.

Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les sociétés d'économie mixte (SEM), la commune peut garantir 100% de l'emprunt réalisé.

La SEMIB s'inscrit dans le développement du parc de logement collectif en locatif à usage social, en ayant procédé à l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), 19 logements du bâtiment B de la résidence Filigrane qui se construit avenue des martyrs de la résistance à Bruges.

Compte tenu du caractère général de l'opération, la commune propose de garantir à 100% cet emprunt de 2 130 000 euros.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

<b>Ligne de prêt n° 1 :</b>	<b>PLUS</b>
<b>Montant</b>	<b>980 000€</b>
<b>Durée de la phase de préfinancement :</b>	<b>12 mois</b>
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	<b>40 ans</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle

<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Taux du livret A à la date d'effet du contrat de prêt = <b>+0.60%</b> - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Profil d'amortissement :</b>	Amortissement déduit avec intérêt différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0 Actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

<b>Ligne de prêt n° 2 :</b>	<b>PLUS foncier</b>
<b>Montant</b>	<b>530 000€</b>
<b>Durée totale</b>	<b>50 ans</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Taux du livret A à la date d'effet du contrat de prêt = <b>+0.60%</b> - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Profil d'amortissement :</b>	Amortissement déduit avec intérêt différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0 Actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%
<b>Ligne de prêt n° 3 :</b>	<b>PLAI</b>
<b>Montant</b>	<b>420 000€</b>
<b>Durée de la phase de préfinancement :</b>	<b>12 mois</b>
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	<b>40 ans</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Taux du livret A à la date d'effet du contrat de prêt = <b>+0.20%</b> - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du

	<i>livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<i>Amortissement déduit avec intérêt différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0 Actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

<b>Ligne de prêt n° 4 :</b>	<b>PLAI foncier</b>
<b>Montant</b>	<b>200 000€</b>
<b>Durée totale</b>	<b>50 ans</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Taux du livret A à la date d'effet du contrat de prêt = <b>+0.20%</b> - <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<i>Amortissement déduit avec intérêt différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0 Actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues pas l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à 12 mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

La ville s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'**Unanimité**,

- **AUTORISE** Madame le Maire **A GARANTIR** à 100% l'emprunt réalisé entre la SEMIB et la Caisse des dépôts et consignations aux conditions précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire **A INTERVENIR** aux contrats de prêts qui seront passés.
- **AUTORISE** Madame le Maire **A SIGNER** la convention de programme avec la SEMIB et tous documents y afférents.

**Vote : Unanimité.**

#### **DELIBERATION N° 2015.01.08 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : I. DESBORDES**

L'évolution du tableau des effectifs fait suite à une mutation interne d'un agent d'un Service à un autre avec changement de compétences et de missions. L'agent peut donc être intégré dans la filière correspondant à son nouveau métier.

<b><u>Grade / Filière</u></b>	<b><u>Cat</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
<b><u>Filière administrative</u></b>			
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Création
<b><u>Filière sociale</u></b>			
ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Suppression

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** les modifications apportées au tableau des effectifs, dans les conditions énoncées ci-dessus.

**Vote : Unanimité.**

**DELIBERATION N° 2015.01.09 : CESSION A BORDEAUX METROPOLE DES PARTS  
DETENUES PAR LA VILLE DE BRUGES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE ANONYME  
D'ECONOMIE MIXTE REGAZ-BORDEAUX**

**Rapporteur : G. BOURROUILH-PAREGE**

Le capital de la société anonyme d'économie mixte Régaz-Bordeaux (« SAEM Régaz-Bordeaux ») est actuellement réparti entre quatre actionnaires principaux :

- La Ville de Bordeaux (51,22% du capital),
- Le fonds d'investissement InfraVia European Fund II contrôlé par OFI-Infravia (24% du capital),
- COGAC, filiale de l'entreprise GDF Suez (24% du capital),
- Les collectivités locales associées (0,78% du capital).

Au regard des termes de l'article 71 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », la compétence « concession de distribution publique de gaz » est devenue une compétence obligatoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, transformée en Bordeaux Métropole, dès le 28 janvier 2014.

Cette prise de compétence de Bordeaux Métropole a un impact sur le futur actionnariat de la SAEM Régaz-Bordeaux, la Métropole n'y étant pas représentée à ce jour.

Conformément à l'article L.1521-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *la commune actionnaire d'une société d'économie mixte locale dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence qu'elle a intégralement transférée à un établissement public de coopération intercommunale peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'elle cède à l'établissement public de coopération intercommunale plus des deux tiers des actions qu'elle détenait antérieurement au transfert de compétences* ».

Ce transfert de compétences des communes vers la Métropole oblige donc ses communes membres et actionnaires de la SAEM Régaz-Bordeaux à céder à l'établissement public a minima 2/3 des actions qu'elles possèdent.

En accord avec la Métropole, il vous est proposé que ce transfert de compétence s'accompagne de la cession de l'intégralité des parts détenues par la Ville de BRUGES dans le capital de la SAEM Régaz-Bordeaux, à savoir 37 actions.

Dans ce contexte de projet de transaction, le cabinet KPMG Corporate Finance a été mandaté pour procéder à une évaluation des actions de la SAEM Régaz-Bordeaux. Plus précisément, la mission du cabinet a consisté à établir une fourchette de valeurs des actions de la SAEM Régaz-Bordeaux, pouvant servir de support à la détermination du prix.

Le rapport d'évaluation remis fait ressortir une valeur, de 100 % des actions de la SAEM Régaz-Bordeaux, comprise entre 188 et 220 M€, soit une valeur centrale de 203 M€. C'est cette valeur qui a été arrêtée conduisant à la valorisation de 1068,50 € par action, soit 39 534,50 € pour notre ville.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole procèderait au règlement des 39 534,50 € à la Ville au premier semestre 2015.

Enfin, conformément aux articles 15 a) et 15 b) des statuts de la SAEM Régaz-Bordeaux, il conviendra successivement d'informer les autres actionnaires du projet de cession dans le cadre de leur droit de préemption et de notifier le projet de cession à la Présidente du Conseil d'Administration de la SAEM en vue de l'agrément de Bordeaux Métropole en tant que nouvel actionnaire.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** la cession dans les conditions fixées dans la convention jointe à la délibération,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A NOTIFIER** le projet de cession à la Présidente du Conseil d'Administration de la SAEM Régaz-Bordeaux en vue de l'agrément de Bordeaux Métropole en tant que nouvel actionnaire et donner mandat au représentant de la Ville pour agréer ladite cession,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention de cession d'actions,
- **DE PREVOIR** la recette au budget de l'exercice 2015.

**M. AYNIE** : pense que c'est un dossier assez compliqué car il faut savoir quand même que c'est une société d'économie mixte dont la ville de Bordeaux détient le maximum de capital d'actions. Là, il est demandé à la métropole, par la loi donc de manière obligatoire, que l'ensemble de ces actions publiques reviennent sur la métropole. Et vraisemblablement, on ne peut pas faire autrement. Le souci que cela lui pose concernant « ces bijoux de famille collectifs », c'est qu'ils soient dilapidés. C'est pour ça que sur cette question, il préfère s'abstenir parce qu'il reste prudent. Cela ne veut pas dire qu'il remet en cause le travail de du cabinet KPMG, c'est une compagnie reconnue mondialement. C'est surtout sur le fond même de cette manière d'opérer. Quant au capital qui peut être versé à Bruges, il admet que la ville va percevoir la somme de 39 534 euros ce qui est très appréciable dans la situation où nous sommes aujourd'hui.

**Vote : 31 Pour (Groupe « Bruges notre Ville » et Groupe « Un pour tous, tous pour Bruges ») et 2 Abstentions (M. Gérard AYNIE et Mme Lucie BELRAIN).**

## **DELIBERATION N°2015.01.10 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015**

**Rapporteur : G. BOURROUILH-PAREGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312.1,

Vu le document annexé à la présente délibération précisant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal de **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2015.

**Mme le Maire** explique les élus ont reçu une note très complète qu'elle ne va pas relire dans la globalité mais simplement insisté peut être sur les points les plus saillants pour ouvrir ensuite évidemment le débat.

D'abord, sur les perspectives et les mesures de la loi de finances, elle rappelle que les prévisions de croissance en France qui sont autour de 1%, même si différents organismes divergent sur ce taux. Il y aurait également une inflation quasiment nulle. A cela s'ajoute une contribution 2015 des collectivités locales au redressement des comptes publics, qui se traduira cette année, pour les communes et les EPCI, par une diminution de la DGF de 3,670 milliards (pour information cette somme se reproduira également en 2016 et en 2017). En plus de la diminution de la dotation globale de financement, le renforcement de la péréquation horizontale concerne aussi la péréquation de solidarité partagée. Et à cet égard, elle souligne que fiscalement, Bruges est considérée comme une ville riche, non pas au regard de ses recettes mais surtout parce qu'elle a un potentiel fiscal élevé. Par rapport à ce qu'elle vient de dire, des perspectives positives sont aussi à retenir : d'une part l'amélioration du taux de remboursement du FCTVA puisque cela va passer à 16,404% au lieu de 15,761%. Elle retient aussi la création d'une dotation de soutien à l'investissement local et la prorogation du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires.

Pour la ville de Bruges, elle rappelle que la Municipalité a continué en 2014 à poursuivre le redressement de la capacité d'autofinancement grâce au dynamisme de ses assiettes fiscales : des efforts significatifs ont été maintenus sur les dépenses de fonctionnement en 2014, elles ont augmenté notamment avec l'application de la réforme des rythmes scolaires. En pourcentage cela reste malgré tout contenu, car l'augmentation était en 2013 à +1.54% et en 2014 elle est à +6.8%. Mais encore une fois, elle rappelle que c'est essentiellement dû à l'impact de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en année pleine. La part la plus importante de ces charges est constituée par les dépenses de personnel qui représentent 52,83% en 2014 contre 51,1% en 2013. Les autres charges réelles de fonctionnement sont maîtrisées puisque la ville est à 3,68% alors qu'elles étaient en hausse sur les périodes précédentes. Pour les charges réelles de fonctionnement, là aussi on voit que l'évolution est modérée à +2,79 en 2014. Les charges à caractère général sont maîtrisées à 2%.

Sur les recettes de fonctionnement, elles progressent de 1,7%. Il y a une augmentation importante essentiellement due à la vente du terrain vendu à Vinci qui, si elle est neutralisée, stabilise à 1,7% d'augmentation donc la Municipalité reste sur des recettes qui augmentent mais de façon modérée.

Elle rappelle que les ressources fiscales représentent plus de 76% des produits réels, ce qui est important par rapport à la diminution de la DGF.

Par rapport aux ressources fiscales pour ce qui concerne l'ensemble des dotations, elle rappelle que la ville a connu une progression moyenne annuelle 3,27% et en 2014, malgré le désengagement de l'Etat, de l'ordre de 4,78%. Complémentairement, elle explique que les autres produits sont en baisse significative (-7% en 2014 contre +7,5% en 2012 et 2013).

Elle note néanmoins que depuis 2011, les charges de fonctionnement réelles n'augmentent plus aussi rapidement que les produits de fonctionnement ce qui évite l'effet ciseaux.

Par rapport à l'endettement, la ville a conforté sa capacité d'autofinancement. Si elle prend le détail sur la période 2011-2013, la CAF net passait de -166 000 euros à +2 540 000 euros, ce qui a permis de prendre en charge les investissements nécessaires à la qualité des services aux Brugeais sans avoir recours à l'emprunt en 2014. La capacité d'autofinancement reste pour cette année 2014 très confortable même si elle se contracte légèrement, elle reste quand même à 1 748 000 euros.

Ainsi, à nouveau, Bruges dispose d'une capacité d'autofinancer des investissements nécessaires tout en maîtrisant le recours à l'emprunt. En 2015 comme en 2014, la Municipalité pourrait se fixer comme objectif de ne pas avoir recours à l'emprunt.

Sur les capacités d'investissement, elle explique que les dépenses d'équipement représentent 65% et regroupent les sommes des dépenses d'équipement et des remboursements de dette : cela représentait 77,6% en 2013 en prenant en compte les restes à réaliser au 31 décembre 2014.

Elle souligne que les dépenses d'équipement s'élèveront à 5 058 951 euros ce qui est un motif de satisfaction, car il permet de voir comment en quatre ans l'équipe municipale a redressé la situation de la ville. Elle revient sur l'analyse de l'endettement : Fin 2014, l'encours total de la dette est de 10 639 847 euros, le ratio encours de dette sur produit de fonctionnement réel reste stable en 2014, sous l'effet conjugué d'un encours mesuré et de la croissance des produits. Aujourd'hui Bruges est à 4,9 années pour rembourser en totalité le capital de la dette si on y consacrait la totalité de nos recettes réelles de fonctionnement. En 2013, on était à 5,4 années en 2013 donc la gestion municipale s'améliore encore en 2014 !

Concernant le ratio encours de la dette sur la CAF, ce ratio indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle consacrait l'ensemble de son autofinancement disponible. En 2014, elle explique que ce ratio se situait autour de 4 années. Donc Bruges est, là aussi, dans une très bonne situation.

Elle souhaite aborder un dernier élément très important : la trésorerie. Elle note que depuis 2011 la Ville a reconstitué la trésorerie. Elle rappelle que fin 2010, elle avait dû emprunter 600 000 euros pour assurer le paiement des salaires de décembre : elle souligne que la trésorerie est complètement reconstituée et que la ville n'a plus eu recours à une ligne de trésorerie.

Elle souhaite aborder les orientations budgétaires propres à l'année 2015. Comme cela a été exposé, l'exercice va consister d'une part à absorber la réduction des concours de l'Etat, de préserver la qualité des services aux Brugeais, de financer les investissements nécessaires tout en assumant les compétences obligatoires de la commune et de limiter l'effet ciseaux.

Sur les recettes de fonctionnement, la fiscalité directe locale entraîne une dynamique importante, et elle estime que cela va se creuser avec les concours de l'Etat qui diminuent. Pour 2015 la Ville n'a pas encore reçu l'état prévisionnel des bases fiscales fournies par la DGFIP, les prévisions devront bien sûr être prudentes comme la Municipalité le fait tous les ans, car les informations transmises ne sont pas tout à fait conformes depuis des années.

Bruges a procédé à une modélisation de l'évolution des bases physiques afin de créer une prospective de l'évolution des bases de fiscalité. La Municipalité compte s'appuyer sur cette modélisation afin de prévoir des recettes prévisionnelles qui seront bien sûr ajustées en fonction des éléments notifiés.

Pour ce qui concerne l'enveloppe de la métropole, la dotation de solidarité communautaire reste identique à 2014 à savoir 2 053 000 euros. La part forfaitaire de la DGF va subir une diminution très importante du fait de la refonte de la dotation forfaitaire prévue par la loi de finances, donc les différentes parts de la dotation fusionnent en une dotation forfaitaire unique : il n'y a plus ni dotation de base ni compléments de garantie.

Elle dit que la DGF perd entre 2014 et 2015, 419 246 euros passant ainsi de 1 723 227 euros à 1 303 981 euros, soit une diminution de 24,33% : Elle rappelle qu'en 2014, de premiers efforts demandés par l'Etat avaient entraîné une de 5,38%.

Concernant les droits de mutation, c'est à dire les recettes liées à l'évolution économique générale et en particulier du secteur immobilier, elle explique qu'une stabilisation est prévue de manière prudente sur une base du réalisé 2014 minoré, soit 753 000 euros. Enfin, les produits d'exploitation seront évalués sur la base des réalisations 2014 par souci de prudence. Elle rappelle que la Municipalité a toujours tendance à minorer les recettes pour ne pas avoir de mauvaises surprises.

Sur les dépenses de fonctionnement, elle explique que l'objectif va être de contenir leur évolution de 1,5 % par rapport au réalisé de 2014.

Par rapport aux dépenses de péréquation horizontale, donc le fameux fonds de péréquation intercommunal, elle répète que Bruges est considérée comme une commune riche au regard des 28 de la métropole et que cela va entraîner une augmentation du FPIC qui avait déjà doublé en 2014 pour passer de 37 905 à 73 364. En 2015 il va être fixé à 100 400 euros, donc en augmentation.

Elle rappelle que les dépenses de personnel sont le premier poste de dépense sur la section de fonctionnement, qu'elles doivent être contenues en prenant en compte les besoins des services pour maintenir la qualité due à la population. Elle estime cette évolution à 3%, pour intégrer le GVT du personnel en place, la hausse des cotisations retraite employeurs et la réforme des carrières des catégories C et B.

Les charges générales et les charges de gestion pourraient connaître une évolution inférieure à 1,5% par rapport à 2014 : elle rappelle que le loyer du BEA va s'élever en 2015 à 1 510 000 euros sur la section de fonctionnement soit une évolution de 4,1%. Les frais financiers dont le remboursement des intérêts de la dette, s'élèveraient à 400 000 euros. Enfin, l'enveloppe allouée aux subventions aux associations serait en légère baisse de 6% par rapport à 2014, notamment en raison de subventions exceptionnelles versées en 2014 : elle pense aux 25 ans de jumelage de Umkirch (10 000 euros en plus à l'AJIB), et puis également, aux difficultés qu'avait rencontré l'ESB et sa section de Hand que la ville avait aidé par une dotation complémentaire exceptionnelle pour aider à couvrir les dettes. Donc la Municipalité reviendra tout simplement au niveau de 2013. Je préfère quand même ajouter que très peu de communes maintiennent les niveaux de subvention des associations cette année, parce qu'évidemment avec les baisses de subventions, tout le monde diminue les subventions notamment aux associations.

Elle tient à expliquer que la subvention au CCAS passera de 1 620 000 en 2014 à 1 760 000 en 2015 soit une augmentation de 9%. Là encore, malgré les difficultés qui pèsent sur les collectivités, la Municipalité concentre ses politiques sur la solidarité et les publics les plus fragiles.

Enfin pour les dépenses d'investissement, elles seront engagées conformément au contrat que l'équipe municipale a passé avec les Brugeais pour cette mandature. Elle est décidée à continuer les engagements pluriannuels qui sont intégrés, le fonds de concours pour la cuisine centrale 50 000 euros et le solde de l'APCP qui concerne l'aménagement de la place de l'Eglise, (100 000 euros).

Elle souligne que le remboursement de la dette s'élèverait à 1 057 000 euros, quasiment identique à celui de 2014, puisque la Ville n'a pas eu de recours à l'emprunt en 2014. L'enveloppe dédiée aux nouveaux investissements courants sera budgétée à hauteur de 5 millions d'euros, ce qui au regard du contexte et de la volonté municipale de ne pas accroître la pression fiscale sur les Brugeais, est une nouvelle preuve du sérieux budgétaire et de l'ambition collective des élus majoritaires. L'effort d'investissement portera notamment sur le lancement de la requalification de l'école de Jacques Prévert, comme cela a été évoqué précédemment, le lancement des études concernant les écoles Marie Laurencin et Camille Claudel, car la Ville doit également rénover ses écoles et les agrandir. Elle revient les projets d'agrandissement de la salle Majau, de mise en conformité ERP de la salle Biston, d'ouverture du pôle du service public du Tasta dans les anciens locaux du Leclerc rue Messenger, d'informatisation des écoles (dernière tranche), et d'enfouissement d'éclairage public

Enfin sur le financement d'investissement, il est donc proposé que la ville de Bruges ne recoure pas à l'emprunt en 2015 comme cela a été fait en 2014. Le niveau d'autofinancement devrait ainsi se situer aux alentours de 4 millions d'euros et le FCTVA est estimé pour 2015 à environ 200 000 euros.

Les orientations budgétaires sont toujours un exercice délicat : il permet de présenter d'une part le travail fait et d'aboutir à un échange qu'elle souhaite le plus constructif possible, pour converger vers une solution partagée. Les premières esquisses de ce travail sont donc présentées ce soir, et elle l'invite l'opposition à s'en saisir comme d'une possibilité de travailler avec la majorité sur le budget 2015 pour le voter favorablement en mars prochain. Elle remercie les élus de leur attention et espère qu'il y aura beaucoup de questions constructives et enrichissantes.

**M. VEISSIER** déclare : « Comme chaque année depuis quatre ans, j'interviens pour mettre en avant, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la réalité budgétaire de la ville de Bruges. Chaque année depuis trois ans donc, vous nous indiquez à chaque fois que l'évolution de capacité d'autofinancement relevait de votre action des économies réalisées. Je vous disais à chaque fois que c'était en fait la pression fiscale et le dynamisme fiscal de la commune de Bruges qui déterminait cette restauration de la capacité d'autofinancement. Et croyez-moi, je me réjouis aujourd'hui de lire dans votre rapport, en 2014 que la ville de Bruges a poursuivi le redressement de sa capacité d'autofinancement grâce au dynamisme de ses ressources fiscales. Je vous remercie Madame, de valider les propos que j'ai tenus depuis quatre ans. »

**Mme le Maire** souligne que tous les ans elle en parle, mais elle renvoie M.Veissier juste au rapport de la DGFIP de 2011 et au rapport de la chambre régionale des comptes ! Après elle se félicite qu'il y ait un bon dynamisme fiscal, mais le gros travail que M.Veissier omet toujours de signaler, c'est que la municipalité a fait aussi un énorme travail sur les dépenses, parce qu'elle rappelle que ce n'est pas tout d'avoir un dynamisme fiscal si les dépenses s'envolent plus vite que les recettes ! Les villes arrivent très vite à l'effet ciseaux comme Bruges l'a constaté en 2010 et qui a conduit à la situation catastrophique connue. Elle répond cette année encore et pense que l'année prochaine, elle répondra la même chose.

**M. VEISSIER** remercie Mme le Maire de valider le fait que c'est le dynamisme fiscal qui a contribué au redressement de la capacité d'autofinancement de la ville. Il pense que ce dynamisme tient tout simplement à une évolution de la population, initiée bien avant 2010 et dont les effets ont particulièrement été élevés de 2011 à 2014. Puis, deuxième point, il rappelle que Bruges a les taux d'imposition les plus élevés de la CUB et de la métropole ! C'est une réalité : + 26,6% de recettes fiscales en quatre ans, les recettes fiscales sont passées de 11,2 millions d'euros à 14,3 millions d'euros ! Avec 6,6% par an, il estime que la restauration de la capacité d'autofinancement de la ville s'est fait naturellement, quel que soit l'action de la Municipalité

**Mme le Maire** rappelle que, tous les ans, elle explique à M.Veissier que l'augmentation des recettes fiscales est due d'une part au dynamisme des bases mais surtout à l'augmentation de la population. Elle pense que M.Veissier a tendance à l'oublier. Evidemment les recettes fiscales augmentent puisque la population augmente. Deuxièmement, elle pense que M.Veissier laisse sous-entendre que l'évolution marquée de la population a fait un saut de 2011 à 2014.

**M. VEISSIER** répète qu'il se réjouit de constater que Mme le Maire constate que c'est le dynamisme des ressources fiscales qui a permis le redressement de la capacité d'autofinancement ! La Municipalité le dit, l'écrit ! Il estime que c'est la réalité et qu'il ne peut que l'affirmer. Dans le même temps, il estime que les droits de mutation ont littéralement explosé, passant de 300 à 753 k euros, c'est-à-dire multiplié par 2,5. La Municipalité bénéficie donc depuis quatre ans d'une manne fiscale exceptionnelle, et il pèse mes mots, perçus sur les brugeais qui supportent de plus chaque année une revalorisation des bases foncières supérieure à l'inflation. Il rappelle qu'il est prévu pour 2015 +0,9 % pour une inflation de 0,4% ! C'est la raison pour laquelle il estime que l'imposition, ce dont les habitants doivent s'acquitter, augmente quand bien même les taux d'imposition n'évoluent pas. Il pense que l'excès de taxes c'est un métier, à Bruges depuis cinq ans vous êtes devenus des experts de la taxation de nos administrés ! Pour justifier cette ponction toujours plus élevée, la Municipalité explique qu'il faut faire des économies pour restaurer des équilibres, mais il pense que la Majorité ne fait pas d'économie puisqu'en 2014, les charges réelles de fonctionnement ont progressé de 6,8%, avec une inflation 0,4 ou 0,5. Il demande où sont les économies ? Il pense au contraire que c'est un véritable dérapage, et reprend la page 11, où sont inscrites les dépenses de fonctionnement 2014 avec +6,8%. Il cite les sources du Maire. En 2014, la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat est de 419 000 euros, mais elle est totalement compensée par la hausse des recettes fiscales, puisque celle-ci progresse de 13 730 000 millions à 14 250 000 euros. En un mot, il pense que ce que l'Etat n'a pu donner à Bruges, la majorité l'a pris directement dans la poche des brugeaises et des brugeais, c'est mécanique. Baisse de la dotation globale de l'Etat -419 000

euros, hausse des recettes fiscales qui sont versées par les brugeais : +520 000 euros... et il trouve même un supplément !

Il voudrait pouvoir poser une question à votre adjointe en charge de l'Enfance.

Il explique qu'il existe une liste d'attente pour les structures de la petite enfance, et demande quel est le nombre de noms sur cette liste d'attente, et combien parmi ces personnes figurant sur la liste d'attente ? Car il s'agit des parents qui ont des enfants, des nourrissons et qui veulent aller à la crèche. Quel est le nombre de noms inscrit sur la liste d'attente pour les crèches et pour les structures d'accueil petite enfance aujourd'hui ? Il pense qu'elle devrait le savoir puisque c'est le domaine d'intervention de Madame LAMARQUE.

**Mme le Maire** répond à M.Veissier sur les taux d'imposition les plus élevés de la CUB : elle s'inscrit en faux. Bruges est certes dans la strate la plus élevée, mais elle rappelle à M.Veissier que ce n'est pas de son fait. Elle lui rappelle que les dernières augmentations d'impôts avaient été faites par son prédécesseur et les colistiers de M.Veissier : c'était une diminution du taux d'abattement ce qui équivaut à une augmentation de 5% de l'imposition, décision prise par son prédécesseur en 2010. Par rapport à ça, aujourd'hui elle est claire : elle n'a pas augmenté le taux d'imposition et elle s'est engagée dans le mandat qui arrive de ne pas l'augmenter, étant tout à fait consciente que ce taux d'imposition est déjà élevé.

Pour autant, elle pense que Bruges bientôt être rattrapée par les autres communes. Il suffit de lire Sud-Ouest : Dans de nombreuses communes, les taux d'imposition vont augmenter parce qu'effectivement pour faire face à ces diminutions de dotation et aux dépenses qui continuent à augmenter, certaines sont contraintes de le faire. Après sur les évolutions de bases foncières, si elle augmente de 0,9, elle n'y est pour rien ! Bruges est une commune très demandée, et les habitants, quand ils vendent leur bien constate aussi la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, donc ils profitent aussi de ce dynamisme.

Elle reprend les propos de M.Veissier sur le droit de mutation, de la manne fiscale exceptionnelle. Elle souhaite reprendre les chiffres à ce propos, justes pour resituer les choses pour dire qu'effectivement le dynamisme fiscal ne date pas d'hier ! Elle va remonter à 2005, c'est-à-dire il y a dix ans : Augmentation des recettes impôts et taxes +9,19%. 2006 +5,80%. 2007 + 6,66%. 2008 +8,67%. 2009 +3,49% 2010 +7,75%. Donc, après une succession de 6 années où les revenus fiscaux ont été augmenté, une année exceptionnelle à 6% (et qui a même été jusqu'à 9,19%), on est arrivé à une CAF inférieure à 0 fin 2010 !

A partir de là, elle demande à M.Veissier d'arrêter de caricaturer le bon résultat de la ville simplement au dynamisme fiscal, c'est une hérésie ! Elle estime que lorsque on regarde un budget, on regarde les recettes et on regarde les dépenses. Et là, elle rappelle que cela fait dix ans que nous avons cette manne « fiscale ». Encore une fois, elle rappelle que le revenu des impôts, ce n'est pas seulement le taux d'imposition ! Elle estime qu'il faut d'abord se demander pourquoi ça augmente autant et explique que c'est parce que la population augmente ! C'est tout à fait mathématique. De plus, si la population augmente, les dépenses augmentent, puisqu'il faut créer des classes supplémentaires, plus de places en ALSH, cplus d'enfants dans nos cantines, c'est plus d'équipements pour les activités culturelles et sportives, plus de voiries, etc. Donc les dépenses aussi augmentent quand la population augmente, et ce qu'elle veut simplement souligner, et qu'elle n'a jamais nié, c'est que Bruges avait un dynamisme fiscal. Elle estime que ce dynamisme est quand même fragile, comme cela a été constaté en 2010 suite à la crise de 2008. Elle rappelle que les recettes de droit

de mutation ont bien évidemment diminué et qu'elles diminueront énormément s'il y a un coup d'arrêt brutal aux constructions. C'est pour ça que la Ville doit être prudente. Sur le terme « Experts de la taxation de nos administrés », elle rappelle simplement que l'expertise est surtout dans l'attention portée chaque jour à chaque dépense, la bonne dépense au bon moment, au bon endroit de manière à ne pas créer un effet de ciseaux, et où les dépenses dérapent par rapport aux recettes.

Alors évidemment, les charges de fonctionnement cette année ont augmenté de 6,8%. En présentant le DOB, elle a expliqué pourquoi, et elle l'assume : c'est la réforme des rythmes scolaires, mais ce n'est pas que ça, car elle a profité de tout le travail qu'Emmanuelle LAMARQUE a fait avec les équipes des écoles, avec les animateurs, avec les ATSEM, pour aussi remettre un petit peu d'ordre dans les contrats des intéressés. Elle prend l'exemple très simple des animateurs, tous sur des contrats précaires, des contrats à temps partiel : elle a souhaité profiter de cette réforme pour mettre à temps plein ces agents et arrêter les coupures, notamment de ceux qui étaient sur des horaires, des organisations de travail,... Elle explique que la commune aussi profité de ce travail pour réorganiser le service, pour mettre des moyens où il en fallait. Donc elle assume avoir augmenté de 6,8%, car cela comprend la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, mais également les frais de rémunération des agents mis à temps plein, titularisés, etc... La ville a également une prorogation car le fonds de compensation de l'Etat et les recettes de la CAF compensent ces dépenses. Sur 2014, elle souligne que la DGF entre 2013 et 2014 a baissé de 100 000 euros, qu'elle baisse de 419 000 euros sur l'année 2015 et que ce sera également la même chose en plus encore sur 3 ans, et qu'au final, la ville est à 450 000 euros de dotation en moins pour 2015.

Sur la liste d'attente des structures petite enfance, elle ne voit pas trop pourquoi l'a question est posée ici. Elle souhaite rendre hommage aux professionnelles des structures de petite enfance qui sont extrêmement qualitatives. Elle rappelle que la politique de l'Etat et de la CAF est à un niveau élevée, qui nous impose de gérer à la demi-heure près l'occupation de nos crèches. Elle salue le travail de la Directrice du service et des directrices de crèche qui optimisent au maximum les équipements dont la ville dispose. Pour les listes d'attente dans les crèches collectives ou même dans les crèches familiales, elle souligne qu'il y en a toujours eu. Alors elle peut donner un chiffre, mais cela ne signifierai pas grand-chose ! Ce qu'elle peut dire, c'est que les gens inscrivent leurs enfants sur une crèche de Bruges, mais ils sont prévenus que rien n'est certain et qu'ils ne peuvent avoir une place au moment où ils le veulent ! Donc elle précise que les gens recherchent aussi une solution chez une nourrice ou dans une crèche d'entreprise. Elle souligne également qu'il y a les commissions de crèche, et les places sont attribuées par ordre d'arrivée. Il arrive qu'il y est des gens qui soient en position d'attente, et qui trouve une solution sauf qu'il ne l'ont dit à personne. Elle souligne donc le fait que le nombre de personnes inscrites sur des listes d'attente n'est pas significatif. Elle révèle qu'aujourd'hui il y a des parents qui veulent des places de crèche pour septembre alors qu'il n'y a pas de disponibilité : cela ne signifie pas que demain il n'y aura pas de défection mais les services préfèrent leur demander et les accompagner, pour éviter les problèmes, en trouvant une solution alternative qui puisse leur permettre de confier leurs enfants et de reprendre le travail.

**Mme LAMARQUE** précise que la liste d'attente évolue en permanence en fonction des entrées et des sorties, mais la plus grosse évolution notée c'est forcément la rentrée de septembre, quand les tranches des grands dans les crèches partent à l'école. Donc c'est à

ce moment-là que rentre le plus grand nombre d'enfants. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas une liste d'attente sur l'année.

Aujourd'hui elle ne connaît pas exactement le nombre de familles sur cette liste, d'autant que la Ville est dans la procédure de confirmation des familles de leur inscription, pour que se déroule la commission d'attribution au mois d'avril. D'autre part, elle s'étonne que cette question arrive ici en conseil municipal, alors que le conseil débat sur les orientations budgétaires de la ville de Bruges. Elle rappelle que le service petite enfance est rattaché au service du CCAS, que M. CELLA était là mardi soir ! Elle voudrait d'ailleurs à ce propos, par rapport à toutes les observations que vous avez faites concernant l'imposition que la municipalité aurait augmenté, rappeler la proposition de Monsieur CELLA qui va d'ailleurs à l'encontre des propositions et des observations que l'opposition a pu faire lors des précédentes délibérations, notamment sur la tarification du service jeunesse avec la proposition d'augmenter la part de contributions des familles pour les crèches, dont elle souhaite rappeler le calcul sur le quotient familial et par la Caf. C'est une petite observation qui montre quand même un certain manque de cohérence de la part de l'opposition.

**M. CELLA** revient sur les propos de Mme LAMARQUE qui ont encore une fois été déformés. Il explique qu'il y a eu un débat par rapport à l'obligation des crèches collectives de fournir les couches, et au sein du conseil d'administration du CCAS, de savoir si, comme les couches allaient être à la charge de la collectivité, ces dépenses supplémentaires pouvaient être répercutées sur la tarification des parents. Il voulait également compléter en expliquant que si Madame le Maire expliquait être très attentive à la dépense au bon endroit, au bon moment et repousser tout effet ciseaux, il pense qu'au niveau sur la rénovation de la place de l'Eglise, a été créé un bel effet ciseaux.

**Mme LAMARQUE** persiste quand elle dit que M.Cella a proposé l'augmentation des tarifs des crèches, elle avait justifié son opposition à augmenter les tarifs par le fait, bien que la ville ait à sa charge la fourniture des couches, largement compensé par le travail des crèches et le bon travail de gestion, sur l'année 2015, les subventions de la PSU sur la petite enfance augmente de 90 000 euros et les dotations supplémentaires s'élèvent à 68 000 euros.

**M. SEGUINEAUD** souhaite savoir d'où vient le dynamisme lorsque Mme le Maire explique que grâce au dynamisme des ressources fiscales, la ville de Bruges a poursuivi son redressement ?

**Mme le Maire** se demande comment l'opposition prépare le conseil municipal ? Elle rappelle que son collègue M.Veissier a très bien expliqué comment le dynamisme fiscal existait à Bruges, mais elle souhaite répondre tout simplement pour expliquer à nouveau que Bruges est une Ville où l'évolution démographique permet une évolution des ressources fiscales, autres que la DGF et donc cette augmentation de la population fait que la Municipalité a des ressources fiscales qui augmentent, donc un dynamisme fiscal, et en conséquence une part relative des recettes fiscales plus importante par rapport à la DGF.

**M. SEGUINEAUD** aurait aimé entendre Mme le Maire dire que c'est aussi une conséquence de toutes les bonnes choses qui ont été faites par le passé, et qu'aujourd'hui, ce qui permet à Bruges d'avoir un dynamisme fiscal, c'est qu'il y a eu des investissements, parce que y a eu des gens qui sont arrivés, etc. Il pense que c'est bien de le dire.

**Mme le Maire** : résume donc les propos de M.Seguineaud en expliquant que c'est finalement très bien d'augmenter la population et de faire des logements à Bruges ? Elle comprend de son intervention qu'il se réjouit qu'il y ait eu des augmentations de population, des programmes de logements sur Bruges qui ont permis un dynamisme fiscale.

**M. SEGUINEAUD** explique qu'au niveau des évolutions des charges de fonctionnement, la Municipalité a relevé une augmentation de 6,8%, donc il est heureux de constater que le Maire met en avant le coût important de la mise en place des rythmes scolaires, car ce n'est pas une surprise mais c'est un constat. Ensuite, sur le 2ème poste qui amène à cette augmentation importante qui est le poste du personnel, il souhaite mettre le doigt sur une particularité à Bruges, c'est le pourcentage que représente la masse salariale. La Ville est aujourd'hui à 52,83% des dépenses de fonctionnement. Il estime que c'est trop. Il pense que ça augmente tous les ans : c'était à 51,1% en 2014 ! Il ne peut pas supporter une dépense continue sur le poste personnel, sans penser que la ville va vers des problèmes futurs qui vont amener la collectivité à aller chercher de l'argent dans le prochain budget. Donc en termes de personnel, il pense qu'il serait grand temps d'arrêter d'augmenter la masse salariale, de façon à ne pas obérer les dépenses de la commune.

**Mme le Maire** rappelle que par rapport à l'augmentation continue déjà au taux de 52,83%, elle souhaite évoquer un exercice extrêmement intéressant actuellement fait au sein de la métropole. Cet exercice est de comparer les budgets des 28 communes puisque dans le cadre de la mutualisation, les communes sont en train d'étudier de près les effectifs et les conditions aussi dans lesquelles les déclinaisons d'organisation du travail et des 35 heures ont été faites. Avec 52,83%, Bruges est une des communes qui a le taux de personnel le plus faible, car sur la Métropole, il y a des communes qui ont plus de 60% de taux personnel. Elle pense que Bruges n'a pas vraiment de leçons à recevoir de M.Seguineaud sur l'évolution de la masse salariale. Ce que la Ville fait aujourd'hui, chaque emploi qui créé est souvent lié à des augmentations de classes, puisque comme on le disait, on augmente de population : la ville crée des classes, et quand on crée une classe de maternelle, on crée un poste d'ATSEM, après ce sont les évolutions statutaires qui font qu'on augmente notre masse salariale.

Elle pense, que suivant le point de vue de M.Seguineaud, la ville pourrait réduire l'augmentation automatique de notre masse salariale, aujourd'hui les salariés, notamment les catégories C, bénéficient d'un avancement au minimum. Le statut prévoit que l'avancement soit plutôt moyen voire supérieure, donc elle pourrait décider demain que les salariés de la mairie de Bruges avancent à l'ancienneté maximale ou moyenne. Aujourd'hui et tant qu'elle peut le faire, elle s'y refuse parce que elle estime que les salariés de la fonction publique territoriale et surtout les catégories C, dans la mesure où il y a en plus un gel du point, elle doit les augmenter lorsque c'est possible. Pareil pour les promotions quand des agents passent des concours et qu'ils obtiennent des promotions. Elle demande à Monsieur SEGUINEAUD de lui expliquer comment on peut faire entre un absentéisme important (parce que c'est masqué dans la masse) pour des personnes qui sont vieillissantes, qui ont des problèmes de troubles musculo-squelettiques ou médicaux qui les obligent à s'arrêter, et une nécessité de maintenir un service public et un accueil de qualité : la Ville est obligée d'avoir aussi recours à des CDD pour remplacer le personnel titulaire absent qu'on paye par ailleurs. Elle signale que Bruges a un taux de sinistralité pour l'assurance et notamment les absences du personnel qui a augmenté de 50 000 euros cette année. Donc en conclusion, elle ne voit pas, sans dégrader le service aux Brugeais, comment elle peut réduire cette masse salariale en sachant encore une fois que lorsqu'elle compare notre ville Bruges aux 27 autres communes de la CUB, elle trouve que les agents travaillent plutôt bien et que la Ville a une masse salariale plutôt correcte au regard des masses salariales qu'on constate dans d'autres dans d'autres villes de la métropole.

**M. SEGUINEAUD** explique qu'il n'est pas là pour donner des leçons, mais Mme le Maire a dit elle-même que peut être un jour la Ville sera obligée de le faire : aucune entreprise en France ne peut se permettre de fonctionner normalement avec pratiquement 53% de sa masse salariale dédiée au personnel, c'est trop ! Alors il pense que la majorité a le droit de penser le contraire, sauf qu'à un moment donné, la Ville sera obligé de supprimer des postes.

**Mme le Maire** rappelle que la ville développe quand même des services à la personne, dans un service public municipal, qu'elle aide les gens, les personnes âgées, qu'elle accueille les enfants, et que ce taux est normal c'est normal car elle est sur le service à la personne !

**M. SEGUINEAUD** voudrait faire une autre remarque concernant les dépenses de fonctionnement. En page 6, l'Etat préconise une augmentation de 0,5 %, et dans le débat d'orientation budgétaire Mme le Maire propose 1,5% : pourquoi Bruges fait 1% de plus que les préconisations, qu'est-ce qui a amené Madame le Maire à prendre cette décision?

**Mme le Maire** rappelle que c'est l'Etat qui l'impose : quand l'Etat impose une évolution c'est une moyenne nationale, la moyenne c'est 0,5%. Elle explique que le préfet disait l'autre jour, qu'il faut quand même faire attention, parce que les communes sont aussi des donneurs d'ordre en investissement et en fonctionnement et elles font travailler aussi les entreprises qui sont sur la métropole. Le préfet mettait en garde pour ne pas trop assécher quand même la capacité d'investissement car demain ce seront encore des entreprises sur la métropole qui fermeront la porte et des gens qui seront au chômage. Elle croit qu'il y a un subtil équilibre à trouver. Bruges est très prudent, et la Municipalité connaît ses recettes sur la ville de Bruges : les élus en ont parlé longuement grâce au dynamisme fiscal. Bruges peut se permettre d'avoir un taux d'évolution de ses dépenses supérieure à ce que nous demande l'Etat, mais par contre, la Municipalité sait que c'est financé derrière par les recettes fiscales.

**Vote : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2015.**

## **DELIBERATION N° 2015.01.11 : AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DE BORDEAUX METROPOLE**

### **Rapporteur : B. TERRAZA**

La réalisation d'un schéma de mutualisation répond à une obligation de la loi du 16 décembre 2010 qui prévoit que, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de la Métropole établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services métropolitains et ceux des communes membres.

Ce projet de schéma est le fruit du travail participatif engagé entre les services des communes et ceux de la communauté urbaine. Deux cents cadres ont ainsi été réunis entre juillet et octobre 2014 afin d'identifier les activités qu'il semble opportun de proposer à la mutualisation. Les résultats de ces rencontres ont permis aux 9 groupes de travail de dégager des propositions de mutualisation sous forme de fiches sur la base desquelles a été rédigé le présent projet.

Ce travail a été complété par d'autres activités non couvertes par le champ de ces travaux, afin de permettre aux communes qui le souhaitent de pouvoir mutualiser un champ plus large d'activités.

Il est ainsi proposé aux communes de donner leur avis sur le présent projet afin que la Métropole puisse adopter le schéma en mars 2015. Ce schéma n'engage pas les communes sur le niveau de mutualisation souhaité mais exprime sur la durée du mandat, une intention générale sur le cadre et la méthode.

En parallèle, il est proposé aux communes de se positionner sur les domaines d'activités qu'elles souhaitent mutualiser avant la fin mars 2015, pour celles qui souhaitent intégrer le premier cycle de mutualisation.

Le schéma de mutualisation proposé est donc progressif et évolutif. Il permettra à chaque commune de faire évoluer son niveau de mutualisation à son rythme en lui permettant d'identifier les activités qu'elle souhaite mutualiser année après année, s'inscrivant ainsi dans le processus d'amélioration continue de cette nouvelle organisation.

En conséquence, il est aujourd'hui nécessaire de donner un avis sur le projet de schéma de mutualisation métropolitain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-39-1,

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 2 février 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de donner un avis sur le projet de schéma de mutualisation métropolitain,

Il est proposé au Conseil Municipal de **DONNER UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma de mutualisation de Bordeaux Métropole.

**Mme le Maire** revient sur la dernière commission réunie, où cette fois l'opposition était présente : elle rappelle que la CUB est devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015 et qu'à la mise en place de la métropole, il y a trois conséquences.

La première concerne des transferts de compétences qui sont prévues par la loi, vers la métropole au 1er janvier 2015, donc pour la ville de Bruges notamment, cela concerne l'aire des gens du voyage, la compétence Tourisme et la Concession de gaz et d'électricité. Ça c'est la loi du 27 janvier 2014, dite modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles.

Deuxième application de cette loi, c'est qu'un certain nombre d'équipements d'intérêt métropolitains vont passer sous compétence métropoles. La loi prévoit deux ans, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2016 pour déterminer le règlement d'intervention, pour définir ce qui est ou non un équipement d'intérêt métropolitain. Elle explique que le débat avait encore lieu ce jour au bureau de Bordeaux Métropole avant le conseil municipal. Le président de la métropole veut aller assez vite donc elle pense que dès le mois de septembre les communes seront amenées à voter le règlement d'intervention qui déterminera quels équipements, aujourd'hui supportés par une commune, va être transféré sur la métropole. Chacun pense bien sûr au grand stade, au stade de rugby, à l'Opéra de Bordeaux. Ce sont ces équipements qui ont un rayonnement bien au-delà de la commune qui en supportent les frais, même s'il y a des subventions évidemment du conseil régional.

Troisième conséquence, c'est la mutualisation des services entre les différentes communes de la métropole, pour atteindre à terme des gains d'efficience : la loi prévoit des pénalités financières, le décret est en cours de rédaction disait Madame la Ministre quand elle est venue à Bruges il y a 15 jours. Donc il y a un mécanisme financier qui renforce la mutualisation, car la pénalité financière sera importante. Il y a une pression forte pour mutualiser.

Avec la mutualisation, elle rappelle que la ville reste maître de ses compétences, bien qu'elle transfère des agents qui vont devenir des agents de la métropole et leur autorité hiérarchique sera le président de la métropole. Pour autant, elle prend un exemple : si Bruges décide de mutualiser les agents des espaces verts, ils deviendront agents de la métropole sous l'autorité du président de la métropole. Pour autant la compétence espaces verts reste à la commune, c'est à dire que nous devons parallèlement à la mise en œuvre de la mutualisation, organiser nos services pour qu'il y ait des contrôles très précis de ce qui se fera sur le territoire Brugeais, pour réagir auprès de la métropole si le service qui est prévu n'est pas à la hauteur, etc... Il est important que la métropole soit aussi réactive que nos services aujourd'hui.

Bien entendu, il lui paraît évident que le coût financier attaché à ces salariés est transféré à la métropole. Il y a aussi le cas des mises à disposition d'agents : cas très particuliers de compétences particulières et des prestations de services par la métropole, surtout des prestations intellectuelles que la métropole pourrait faire pour les communes moyennant paiement ou pas du tout, à l'unité ou un forfait.

Elle donne comme exemple le service juridique qui est très étoffé à la métropole, qui peut permettre d'éviter d'avoir recours à un cabinet d'avocats pour certaines problématiques juridiques car la métropole le ferait pour Bruges

Sur les domaines concernés, comme elle l'a évoqué en commission réunie, il vaut mieux partir de ceux qui ne sont pas concernés, car tout le reste peut être mutualisé. Donc ne sont pas concernés aujourd'hui par la mutualisation : la culture, le sport, la petite enfance, scolaire, jeunesse, social, associations, sécurité,... Il faut savoir que c'est quand même les forces vives et 80% des effectifs de la commune qui ne sont pas concernés par la mutualisation ! Il faut le rappeler puisque ces domaines -là sont ne sont pas concernés par la mutualisation. A contrario, elle évoque le document distribué, où il est précisé que les villes peuvent mutualiser soit au maximum dans toutes les compétences qui sont

listées par discipline, soit un certain nombre de compétences. Avec ce type de choix, elle estime que c'est vraiment du « sur mesure », commune par commune, et chacun peut choisir à l'intérieur de chaque domaine ce que l'on veut ou pas mutualiser.

Elle prend l'exemple des finances : les communes peuvent décider de mutualiser par exemple l'ordonnancement des dépenses, et peuvent garder la main sur l'élaboration du budget. Sur la commande publique, chacun voit tout de suite l'intérêt de grouper des commandes : elle prend à nouveau l'exemple du papier, avec l'achat des ramettes de papier ville de Bruges 18 000 habitants et quand on va prendre pour la métropole 760 000 habitants, il y a un effet de masse qui va faire que les prix seront plus intéressants. Sur les Affaires juridiques et les ressources humaines, elle pense notamment bien sûr à la paie, mais aussi à l'élaboration du plan de formation, le document unique, etc.... Concernant les secteurs Bâtiments, logistiques et moyens généraux, on peut évoquer la maintenance des bâtiments et des interventions, le numérique et systèmes d'information, l'investissements sur Domaine public notamment l'éclairage, la gestion du domaine public, l'urbanisme et les autorisations d'occupation des sols, l'animation économique et l'emploi, qui est pour cette dernière déjà une compétence de la métropole, les déplacements et la mobilité qui sont aussi déjà en grande partie une compétence de la métropole.

Pour les outils de gestion, si la collectivité mutualiste, elle estime qu'il est important d'avoir une assurance que le service fait aujourd'hui sera le même, voire mieux, et deuxièmement que pour mettre ça en place, il n'est pas possible que les agents soit éloigné du territoire. Donc il y a deux niveaux : d'abord le niveau du contrat d'engagement, et ensuite un niveau de gouvernance, qui va être à trois niveaux territoriaux.

Le contrat d'engagement, c'est un document extrêmement précis qui va décrire tâche par tâche, les domaines qui vont être mutualisés avec la métropole, et qui justifieront le transfert des salariés qui exécutent aujourd'hui au sein des services municipaux cette tâche, avec les salaires et charges y afférentes. Ces contrats d'engagement préciseront notamment les niveaux de services, les délais d'intervention, les modalités de saisine par la commune, les indicateurs de suivi, etc. C'est le cahier des charges en quelque sorte. Deuxième chose, la territorialisation de la métropole entraîne le fait qu'il y aura des services qui seront en central : ça pourrait être naturellement les services des finances, les services juridiques ou des marchés.

Concernant les directions territoriales, qui vont accueillir un certain nombre de salariés avec les compétences qui vont avec aujourd'hui ce n'est pas encore tout à fait déterminé. Enfin, elle décrit les secteurs d'activités de très forte proximité de la population tels que propreté, espaces verts, etc. Ces trois niveaux sont importants et à chaque niveau, les villes sont en train de définir qui interviendra, comment les maires, comment les directeurs des services techniques des communes concernées pourront intervenir à ces niveaux de gouvernance, de façon à ce que les choses se passent du mieux possible.

Le calendrier n'a pas beaucoup varié, donc aujourd'hui en février, le conseil municipal est appelé à valider le schéma de mutualisation proposé par Bordeaux Métropole : elle rappelle que ce schéma de mutualisation est proposé au 28 communes et après chacun prendra ce qu'on. Il y a des communes qui ne vont rien apprendre sur la première étape. Lors du prochain conseil municipal le 26 mars (elle invite les élus à noter la date), seront débattus les domaines que Bruges souhaite mutualiser ou pas. C'est un timing très serré, puisque la loi prévoit que le conseil de métropole doit voter avant le 31 mars. Il y aura des négociations à partir du moment où les villes auront voté et que la métropole aura acté les mutualisations souhaitées. Il va y avoir une période entre avril- mai- juin- juillet- août, lors de laquelle Bruges va négocier le contrat d'engagement, à partir des domaines identifiés : la Municipalité vérifie que ça correspond bien aux façons de faire de l'administration municipale, pour qu'après, tout soit très précisément écrit dans les contrats et les conventions de mutualisation. En juin, elle explique qu'il y aura validation des contrats et une fois cette étape passée, des rencontres seront organisées au fur à mesure avec les salariés et les services concernés. De septembre à décembre, durera

l'organisation opérationnelle des affectations pour un premier démarrage des mutualisations effectives au 1er janvier 2016. Elle prend l'exemple de la paie : il y a eu des velléités de mutualiser un certain nombre de tâches, de compétences, mais qui nécessitent derrière au niveau de la métropole, des systèmes d'information qu'ils n'ont pas aujourd'hui. Donc même si la Ville souhaitait par exemple démarrer au 1er janvier 2016, il se peut que pour des raisons matérielles, de systèmes d'information adéquates, il soit nécessaire de repousser cette mutualisation au 1er juillet par exemple. Il y aura néanmoins déjà un schéma qui permettra à chacun de s'inscrire dans cette évolution.

Elle reprecise qu'elle a rencontré en décembre les cadres, qu'elle les a revus après une seconde fois. Elle a également rencontré le personnel concerné, et ce dossier a été aussi exposé en réunion du CT ; une réunion spécifique sur la mutualisation a été organisée, et toutes les organisations syndicales ont été reçues ; il y a également un accompagnement des équipes cadres et salariés, et également un accompagnement des élus. Aujourd'hui la Municipalité est vraiment sur un travail de fond avec nos équipes pour travailler concrètement sur les contrats d'engagement et ce que veut dire une mutualisation, ses domaines, ses avantages, etc. »

**M. SEGUINEAUD** dit qu'il est proposé aux communes de se positionner sur les domaines d'activités qu'elles souhaitent mutualiser avant fin mars 2015, pour celles qui souhaitent intégrer le premier cycle de mutualisation. Donc il a bien compris, et ses collègues de l'opposition également, qu'il y aura un conseil municipal au mois de mars qui va décider de ce qui sera mis dans ce premier volet, et l'importance que ça aura sur les décisions que la Ville prendra lors de ce conseil municipal pour la suite de la gestion de notre commune. Ce que qu'ils souhaitent, c'est que l'esprit de cogestion qui règne au sein de la communauté urbaine de Bordeaux dans ce cadre-là, donc de la métropole, soit aussi de mise au sein de la municipalité de Bruges : ils espèrent, par cette main tendue, qu'ils seront associés d'ici le conseil municipal, aux décisions qui seront prises, parce qu'il estime que l'opposition aura alors avec la majorité un partenariat, certainement des propositions à apporter dans le débat et dans les décisions qui seront prises.

**Mme le Maire** précise qu'au sein de la communauté urbaine maintenant devenue Bordeaux Métropole, il y a un contrat de cogestion : le contrat cogestion est en fait un programme qui a été acté par la majorité de Bordeaux Métropole donc Communauté d'Avenir présidée par M. JUPPE mais aussi le groupe des élus socialistes et apparentés, Europe Ecologie les Verts et le Parti communiste. Toutes les forces ont convergé vers ce contrat de cogestion, pour lequel il y a eu effectivement des débats depuis l'origine. Elle ne croit pas que ce soit la cogestion qui préside vraiment : à Bruges, elle se situe comme dans les 28 communes de la métropole, dans un mode de fonctionnement normal, pas dans la cogestion. Elle souhaite poser une question, dont le compte-rendu sera au procès-verbal, car elle avait prévu avant le conseil du 26 mars, de réunir une commission réunie pour présenter les projets et les compétences qui sont proposées à la mutualisation. Mais elle a entendu que l'opposition ne souhaitait plus être réunis en commission réunies ! Alors elle demande ce qui est possible de faire et renvoie la question à M. SEGUINEAUD.

**M. SEGUINEAUD** pense qu'il n'y a pas forcément besoin d'une commission réunie, qu'il suffit de proposer un débat, avec deux ou trois personnes du groupe d'opposition : l'opposition viendra participer aux débats et faire ses propositions. Il se demande pourquoi faire encore une commission réunies à 33 où le débat sera impossible ?

**M. VEISSIER** pense bien évidemment que si le Maire souhaite mettre en place une commission thématique (et il y a déjà eu un échange sur le nombre de participants à cette commission thématique), il estime que c'est au maire de tenir compte des demandes de l'opposition, de travailler à onze : la majorité serait 8, l'opposition serait 3. Il pense que c'est un point de blocage, mais que, compte-tenu de la nature du dossier, de son importance, compte tenu des enjeux qu'il y a à la fois pour les employés, les agents de la collectivité, pour l'évolution des budgets au niveau de Bruges, si une commission est organisée, comme cela a été fait avant la venue de Monsieur JUPPE, ils pourront dire oui. Donc l'opposition dit officiellement que s'il y a une réunion de travail, une commission, sur un

thème précis, une commission thématique, qui ne balayerait pas une cinquantaine de sujets à la fois, mais sur un seul sujet, celui de ce travail pour la métropolisation, ils seront présents.

**Mme le Maire** remercie l'opposition de cette réponse, mais elle trouve pour sa part qu'au sein d'une municipalité, tous les sujets sont importants, et celui-ci est très important. Mais il y a plein d'autres sujets importants malgré tout. Donc elle convoquera une commission réunie pour travailler concrètement sur les propositions que le groupe majoritaire fera pour la mutualisation.

**M. DUBOIS** a une question : il voulait savoir si dans le cadre de la mutualisation, il était possible de transférer le groupe d'opposition à la métropole ?

**Mme PETIT-CHOTARD** reprend l'idée et estime que c'est une bonne proposition, car peut-être cela permettrait-il à la métropole d'avoir une vision sur les indemnités du groupe d'opposition un peu différentes de la majorité actuelle. Donc au regard de leur travail, effectivement elle pense que le sujet peut être intéressant.

**Mme le Maire** invite Madame PETIT-CHOTARD à voir ce qui se passe dans les autres communes : non seulement les élus d'opposition n'ont pas d'indemnités, mais même au sein du groupe majoritaire, tous les élus n'ont pas d'indemnités. Elle l'invite vraiment à se renseigner avant de demander des choses.

Maintenant elle souhaite passer à la motion : elle explique que M. SEGUINEAUD avait proposé la motion de l'Association des Maires de France, ce qu'elle avait trouvé intéressant et M. SEGUINEAUD était tout à fait d'accord pour présenter cette motion évidemment avec le vote du DOB puisqu'elle est relative à la baisse des dotations de l'Etat et aux difficultés rencontrées par les communes, les collectivités territoriales, car même si les communes ont la plus grosse part de l'effort à faire, les départements, les régions ne sont pas non plus en reste.

**Vote : Unanimité, avis favorable pour le projet de schéma de mutualisation de Bordeaux Métropole.**

## **DELIBERATION N° 2015.01.12 : MOTION DE SOUTIEN PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LES REDUCTIONS DE DOTATIONS DE L'ETAT**

**Rapporteur : M. SEGUINEAUD :**

Les collectivités locales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour leur territoire, leurs habitants et leurs entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette

amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, L'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bruges rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble",
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bruges soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

Il est proposé au Conseil Municipal de **VOTER** cette Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France.

**Vote : Unanimité.**

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, Madame Brigitte TERRAZA remercie les participants et lève la séance.**